



PROJET
SECTEUR 
CHAMP-DE-MARS

DIAGNOSTIC, VISION ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE | Direction de l'urbanisme | Division des projets urbains
8 octobre 2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. MISE EN CONTEXTE

Le projet <i>Secteur Champ-de-Mars</i>	1
Une démarche collaborative	3
Arrimage aux orientations municipales et gouvernementales	6
	8

2. PORTRAIT HISTORIQUE

Évolution du site Les quartiers anciens	10
Évolution du site 1801 à aujourd'hui	11
	12

3. PORTRAIT ACTUEL

Profil des habitants du secteur quartiers ouest-centre-est	14
Au coeur des grandes institutions montréalaises	15
Un réseau d'art public d'intérêt	16
Un patrimoine riche, mais méconnu	18
Un réseaux d'espaces publics prestigieux	20
	22

4. DIAGNOSTIC

Les principaux constats	24
La qualité de vie et les questions sociales	25
Le réseau de mobilité	25
Le cadre bâti et le lotissement	26
Les composantes patrimoniales	28
Les espaces publics	30
Le paysage	32
Conclusion	34
	36

5. VISION DU SECTEUR CHAMP-DE-MARS

L'influence de la démarche participative sur la vision	38
La vision d'aménagement	39
Les objectifs d'aménagement	40
	42

ANNEXE

DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE	46
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES	50
	52



VUE AÉRIENNE DU CHUM

INTRODUCTION

Le présent document poursuit plusieurs objectifs. Il vise en premier lieu à synthétiser les données rassemblées dans les dernières années sur le territoire visé par le projet *Secteur Champ-de-Mars* pour en faciliter l'utilisation par des parties prenantes du projet. Il vise également à exposer et communiquer la vision ayant fait l'objet d'une réflexion poussée et de validations périodiques depuis les débuts, en janvier 2014. Il vise enfin, à la lumière de cette vision, à mettre l'accent sur des interventions pertinentes et novatrices dans un milieu patrimonial névralgique, situé à la jonction entre la ville ancienne et la ville moderne. Pour réaliser ces objectifs en phase avec les efforts déployés par la Ville de Montréal pour améliorer la qualité globale du cadre de vie des Montréalais, la vision et les objectifs d'aménagement s'appuient sur plusieurs plans, politiques et outils élaborés par la Ville.

Le document est structuré en cinq sections.

- La première section met en **contexte** la démarche entourant la vision du secteur;
- La seconde section, la synthèse de l'**évolution historique** du secteur, expose comment ce milieu urbain s'est formé et a évolué au fil des ans et souligne les composantes patrimoniales qui contribuent à son identité actuelle;
- La troisième section dresse un **portrait actuel** du secteur afin de bien cerner les enjeux inhérents à ce milieu en transformation ayant un impact sur la vision d'aménagement du secteur;
- La quatrième section présente le **diagnostic** de la situation actuelle du territoire visé par le projet. Les données sont classées selon les thèmes suivants : la qualité de vie et les questions sociales, le réseau de mobilité, le cadre bâti et le lotissement, les composantes patrimoniales, les espaces publics et le paysage;
- La cinquième section porte sur la **vision** proposée pour l'ensemble du territoire. Cette vision se traduit par une série d'objectifs ainsi que par des moyens de mise en œuvre répondant à ces objectifs;



1. MISE EN CONTEXTE

LE PROJET SECTEUR CHAMP-DE-MARS

Le territoire visé par le projet est traversé d'est en ouest par l'autoroute Ville-Marie, en partie recouverte par le Quartier international de Montréal (QIM) à l'ouest et par le square Viger à l'est. Le secteur fait face à plusieurs enjeux urbains importants. Déstructuré par la construction de l'autoroute, son rôle dans la ville est à redéfinir, alors que la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et de son centre de recherche (CRCHUM) accélère grandement sa transformation.

Le territoire visé est délimité par les rues De Bleury, Notre-Dame et Amherst ainsi que par le boulevard René-Lévesque. Au sud, le secteur Champ-de-Mars comprend une partie de la cité administrative, où sont regroupées plusieurs grandes institutions municipales. Les anciens faubourgs bordent le côté nord de l'emprise autoroutière, tandis que Faubourg Québec et le Vieux-Montréal bordent le côté sud.

La Ville de Montréal souhaite retisser les liens entre la ville et son arrondissement historique, profondément modifiés par la construction en tranchée de l'autoroute Ville-Marie, au cours des années 1970.



VUE AÉRIENNE DU PROJET SECTEUR CHAMP-DE-MARS À MONTRÉAL



VUE AÉRIENNE DU CHUM



QUARTIER LATIN



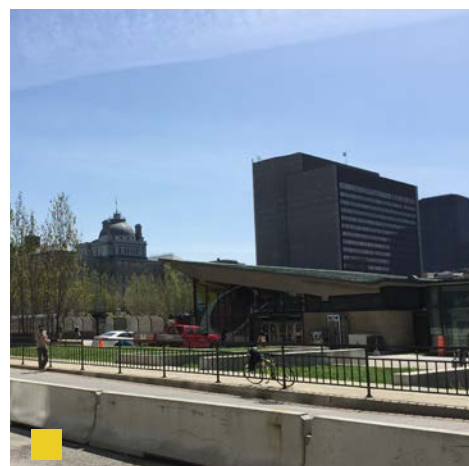
VIEUX-MONTRÉAL

Le projet *Secteur Champ-de-Mars* regroupe à court terme trois projets d'aménagement public majeurs sur son territoire:

L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE PLACE PUBLIQUE AUX ABORDS DE LA STATION DE MÉTRO CHAMP-DE-MARS

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) créera en 2017 une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, à titre de legs du gouvernement du Québec pour souligner le 375^e anniversaire de Montréal. Cette création sera précédée du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet. À partir de 2018, la Ville de Montréal mettra en valeur cette place publique par des aménagements visant à donner une vocation à ce nouveau lieu, de même que par la requalification de diverses composantes du domaine public, adjacentes à cette nouvelle place.

La place publique constituera l'un des éléments d'un réseau de lieux publics cohérents, aux



STATION DE MÉTRO CHAMP-DE-MARS



STATION DE MÉTRO CHAMP-DE-MARS

abords de l'autoroute Ville-Marie. Sa complémentarité avec le Quartier international, le Vieux-Montréal et le Quartier latin devra être probante. La cohérence avec le concept d'aménagement du domaine public aux abords de l'ensemble CHUM-CRCHUM sera recherchée, ces travaux en cours constituant l'amorce de la bonification du secteur. Comme la station de métro est au cœur de la future place publique, il est primordial de bonifier sa vocation d'entrée du Vieux-Montréal. En effet, les touristes, les travailleurs (dont une grande proportion convergera vers le nouveau CHUM) et les résidents du secteur transitant par ce lieu sont nombreux et leur nombre croîtra de manière importante dans les prochaines années. En ce sens, les aménagements faciliteront la connexion, par la promenade, avec la cité administrative, en passant par le champ de Mars, et avec le Quartier latin, en longeant le square Viger.

De plus, l'aménagement du lieu public représente l'occasion non seulement de mettre en valeur les vues d'intérêt depuis le Vieux-Montréal, mais aussi de rehausser la découverte de la verrière de Marcelle Ferron qui est intégrée à la station de métro Champ-de-Mars, une des œuvres les plus reconnues du « corridor d'art » caractérisant les abords de l'autoroute Ville-Marie entre les rues University et Amherst.

UN NOUVEAU SQUARE VIGER

Dans le cadre des Legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, la Ville souhaite réaliser la première phase de la mise en valeur du square Viger en réaménageant les îlots Chénier et Daudelin, situés entre les rues Guy-Frégault, Berri et Saint-Antoine et l'avenue Viger.



VUE AÉRIENNE DU PROJET SECTEUR CHAMP-DE-MARS À MONTRÉAL



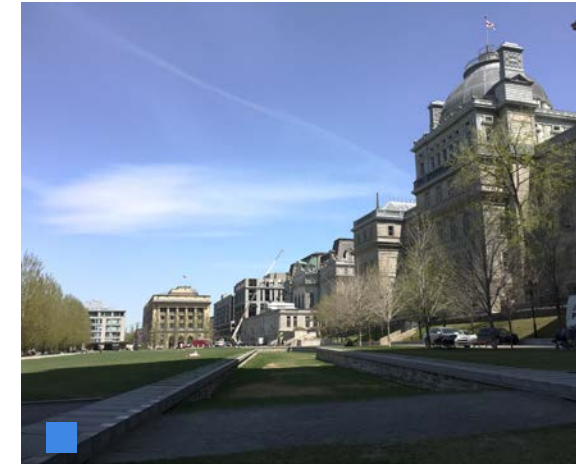
SQUARE VIGER



CR-CHUM



PLACE VAUQUELIN



CHAMP DE MARS

Le réaménagement de ces deux premiers îlots du square Viger confirme et met en valeur ce premier square montréalais d'envergure. D'une superficie monumentale issue de planifications successives, le square Viger persiste comme un espace public important. Le site est un lieu hautement significatif du développement de Montréal et du rôle joué par les francophones à cet égard. Les quatre îlots qui composent le square Viger ont été planifiés comme des parties complémentaires, formant un tout. En fait, le square Viger est le premier «parc multifonctionnel» contemporain de Montréal qui existe par lui-même, c'est-à-dire qui est autonome de son contexte. Cela dit, sa complémentarité avec les autres lieux publics du secteur permet de conclure que le square Viger fait partie d'un chapelet d'espaces publics.

Lieu synonyme d'innovations, d'expérimentations et de monumentalité, le square Viger se caractérise par une période de déclin et de réception négative aussi longue que sa période de grandeur. Les conceptions artistiques des années 80 sont un précédent et relèvent de cette volonté d'innover, de surprendre et d'impressionner les usagers. Entourée d'un cadre bâti hétérogène ayant subi de multiples mutations dans le temps, cette place publique à perpétuité s'inscrit dans un territoire en pleine requalification : le secteur Champ-de-Mars.

Les nouveaux aménagements doivent faciliter l'accessibilité universelle, favoriser la connexion aux autres espaces publics du secteur et offrir des expériences monumentales, représentatives de l'évolution historique du square et de son contexte limitrophe. Enfin, le réaménagement des îlots Chénier et Daudelin fournit l'occasion non seulement d'amorcer la mise en valeur du square Viger et de contribuer à la requalification du secteur Champ-de-Mars, mais aussi de rehausser le caractère prestigieux et monumental de ce square à valeur historique pour Montréal.

LA CITÉ ADMINISTRATIVE

Dans le cadre des Legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, la Ville souhaite réaliser la première phase de la mise en valeur de la cité administrative en réaménageant la place Vauquelin, située entre l'hôtel de ville et l'édifice Lucien-Saulnier (ancien palais de justice).

Le réaménagement de la place Vauquelin confirme et fait valoir ses deux grands rôles. Ce parvis de l'hôtel de ville est un jardin intime au cœur du noyau administratif et judiciaire montréalais qui met en valeur un patrimoine bâti exceptionnel – l'ensemble composé de l'hôtel de ville et de l'ancien palais de justice. Cette place est également un belvédère donnant sur la ville moderne et le mont Royal et le point culminant d'un parcours reliant le fleuve au noyau administratif, en passant par le Vieux-Port de Montréal et la place Jacques-Cartier. Sa complémentarité avec les autres lieux publics du Vieux-Montréal est probante.

Lieu de convergence, la place Vauquelin est très utilisée par les touristes, les travailleurs et les résidents du secteur qui transitent par ce point culminant du Vieux-Montréal et s'y arrêtent. Pour ces raisons, les aménagements doivent faciliter l'accessibilité universelle, favoriser la connexion avec les autres espaces publics du secteur et offrir des expériences monumentales, représentatives de l'évolution historique de la cité et de la ville hors de ses murs d'enceinte.

Enfin, le réaménagement de la place Vauquelin représente l'occasion non seulement d'amorcer la mise en valeur de la double façade de l'ensemble civique – vers la rue Notre-Dame et vers le champ de Mars – et des vues d'intérêt depuis la cité administrative, mais aussi de rehausser le caractère prestigieux et monumental de l'îlot urbain historique.

UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a initié plusieurs études portant sur le territoire visé par le projet *Secteur Champ-de-Mars*. Divers professionnels experts provenant des domaines de l'aménagement et du patrimoine ont été mis à contribution pour en apprendre plus sur ce territoire témoin de la vie montréalaise depuis la fondation de la ville afin d'intervenir en respect de son histoire et de son identité actuelle.

Une recension exhaustive des résultats de ces études a été réalisée en 2014. Des données complémentaires portant sur le patrimoine – notamment les œuvres d'art accessibles au public,

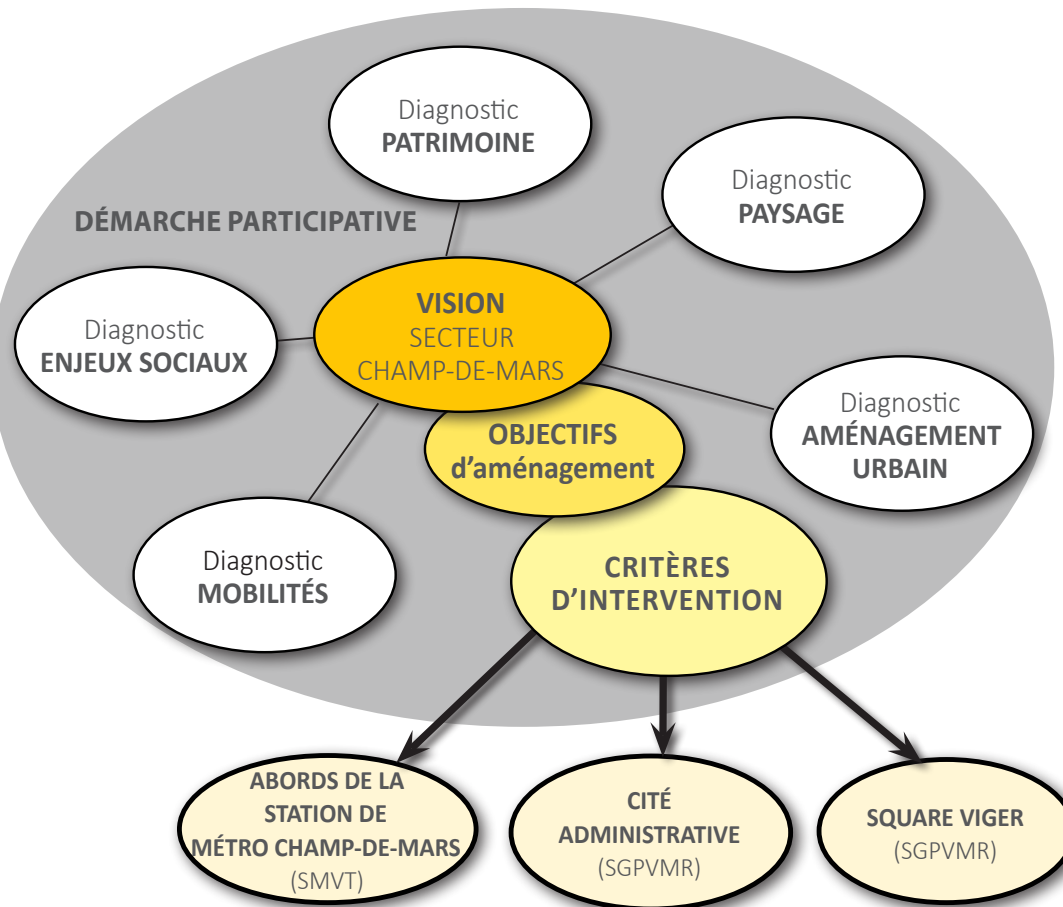
le paysage et l'aménagement urbain étant requises, différentes études ont été réalisées en 2014 et 2015. La synthèse de l'imposante documentation amassée, dont la liste complète est présentée en annexe, a été utilisée pour l'élaboration des éléments suivants:

- Un bref historique mettant l'accent sur les composantes patrimoniales prédominantes dans le territoire à l'étude ;
- Les principaux constats portant sur la qualité de vie, la qualité de l'aménagement urbain (réseau viaire, parcellaire, cadre bâti), le patrimoine et le paysage et menant à un diagnostic du territoire;
- Un énoncé de la vision, les objectifs d'aménagement et paramètres d'intervention ;
- Les orientations spécifiques pour la place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars.

Les données fournies par le ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant les travaux de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie ainsi que les analyses réalisées par la Direction des transports de la Ville de Montréal ont également contribué à une meilleure compréhension des principaux enjeux de mobilité, d'accessibilité, de sécurité et confort pour l'ensemble des utilisateurs ainsi qu'à l'élaboration du présent document.

D'autres études, en cours d'élaboration, enrichiront dans les prochains mois et années la présente démarche de vision. Par exemple, des plans d'action portant notamment sur la cohabitation harmonieuse des usagers dans le secteur et la mobilité douce auront un impact direct sur le volet aménagement urbain. Le projet continue donc son évolution, l'objectif étant l'obtention et le maintien d'une cohérence dans les interventions tout en laissant place à l'évolution normale et souhaitée d'interventions étalées sur une longue période de temps.

Enfin, il est important de rappeler que cette démarche de vision s'accompagne d'une démarche de planification et de coordination reposant sur la concertation. C'est pourquoi plusieurs Services corporatifs de la Ville de Montréal sont consultés sur une base régulière, et ce depuis le début du projet, afin de valider et enrichir les interventions proposées. À titre de Service mandaté pour coordonner la requalification du secteur, le Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal (SMVT) coordonne les échanges et le partage d'informations (notamment des études complémentaires) entre les Services concernés. Ainsi, de nouvelles données et recommandations nourrissent la démarche et les différents projets spécifiques qui s'y greffent.



UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

L'élaboration de la vision du secteur Champ-de-Mars repose sur un diagnostic du territoire selon cinq grands thèmes, illustrés dans le schéma à la page 6, à partir de deux familles de données – provenant d'études d'experts et de la synthèse ressortant des opinions et préoccupations transmises par les citoyens. En parallèle aux études effectuées par des experts, une démarche participative a démarré en 2014 en complément d'ateliers d'échanges interservices. À la différence des processus « classiques » de consultation citoyenne pour des projets urbains d'envergure, l'approche de participation citoyenne retenue dans le cadre du projet *Secteur Champ-de-Mars* a été conçue pour favoriser, durant tout le projet, des espaces d'échanges valorisant la contribution des citoyens.

Les opinions et souhaits exprimés par les citoyens ont été recueillis au cours de deux ateliers de codesign. Un événement public de lancement du projet a eu lieu le 10 septembre 2014, suivi d'un second atelier portant sur la vision d'aménagement du secteur le 25 novembre 2014. Parallèlement à ces activités, une plate-forme interactive a été mise en place pour soutenir la conversation en l'étendant pour des périodes de temps significatives (quelques semaines) à tous les citoyens montréalais. Cette démarche a permis d'identifier les enjeux importants et les souhaits exprimés par la population au regard de l'aménagement, la programmation, la sécurité, la mobilité, etc. Se poursuivant sous diverses formes, elle influencera chaque étape de la mise en œuvre de la démarche de vision du secteur.



LANCEMENT DU PROJET SECTEUR CHAMP-DE-MARS



LANCEMENT DU PROJET SECTEUR CHAMP-DE-MARS



ATELIER DE CODESIGN 25 NOVEMBRE 2014



ATELIER DE CODESIGN 25 NOVEMBRE 2014

ARRIMAGE AUX ORIENTATIONS MUNICIPALES ET GOUVERNEMENTALES

De nombreux plans et politiques ont été produits par la Ville de Montréal au cours de la dernière décennie, démontrant la volonté de l'administration d'améliorer la qualité de vie des citoyens dans les différentes sphères du domaine de l'aménagement. Une analyse des orientations, objectifs et actions contenus dans ces plans et politiques a permis de démontrer en quoi le projet *Secteur Champ-de-Mars* contribuera à la mise en œuvre des différentes stratégies et mesures proposées dans chacun de ces documents de planification. Cette analyse est présentée sous forme de tableau, en annexe. L'ensemble des documents de planification étudiés est d'une grande utilité pour enrichir la vision et les orientations à prendre pour le secteur Champ-de-Mars, de même que pour bonifier l'ensemble des interventions spécifiques en cours. Soulignons que le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* constitue une référence incontournable. En effet, comme le territoire d'intervention est situé en partie à l'intérieur des limites du site patrimonial déclaré de Montréal, la vision décrite dans le présent document s'appuie largement sur l'ensemble des conclusions du Plan, notamment sur les mesures portant sur la relation entre la ville ancienne et ses abords.

PLANS ET POLITIQUES ANALYSÉS :

- *Plan d'urbanisme de Montréal* (2004)
- *Politique de l'arbre de Montréal* (2005)
- *Politique du patrimoine* (2005) et *Bilan 2015-2010 de la Politique du patrimoine*
- *Charte du piéton* (2006)
- *Plan de transport* (2008)
- *Stratégie de développement économique 2011-2017* (2010)
- *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) (2012)
- *Plan d'action famille 2008-2012*
- *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* (2013)
- *Plan d'action en accessibilité universelle 2012-2014*
- *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (2015)
- *Plan de développement durable avec la collectivité montréalaise 2010-2015*
- *Montréal métropole culturelle - Plan d'action 2007-2017* (éd.2014)
- *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017*
- *Plan d'action canopée 2012-2021*
- *Plan de révision des hauteurs et densités au centre-ville, arr. de Ville-Marie juin 2011*





2. PORTRAIT HISTORIQUE

ÉVOLUTION DU SECTEUR | LES QUARTIERS ANCIENS

Le bref historique qui suit met l'accent sur les principales composantes patrimoniales qui, ayant persisté jusqu'à aujourd'hui, constituent un apport exceptionnel pour enrichir l'identité et la mise en valeur tant de la ville ancienne que de la ville moderne.



INTERSECTION DES RUES BERRI ET CHAMP-DE-MARS



LIMITE DE LA VILLE ANCIENNE DE MONTRÉAL

1642 à 1800 Le bourg



VUE DE L'ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE

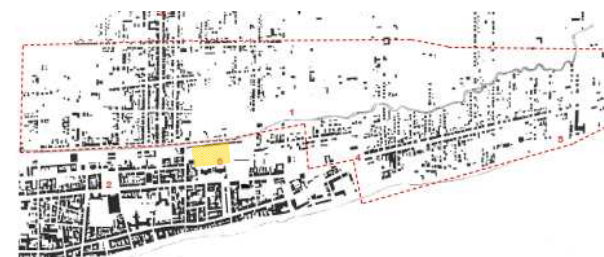


- Fondation de Ville-Marie et implantation de la haute ville le long de la **rue Notre-Dame**
- Construction et agrandissements successifs des murs de fortification
- Premières implantations faubouriennes
- Concentration de la fonction administrative autour de la place Jacques-Cartier et du marché Bonsecours
- Présence d'un sentier parallèle au ruisseau Saint-Martin, au nord, à l'origine du tracé de la rue **De La Gauchetière**
- Lotissement des faubourgs Québec et des Récollets dans l'axe de la rue Notre-Dame
- Lotissement du **faubourg Saint-Laurent** suivant le parcellaire agricole nord-sud et dans l'axe du boulevard Saint-Laurent, la porte nord de la ville fortifiée

1801 à 1850 Les faubourgs



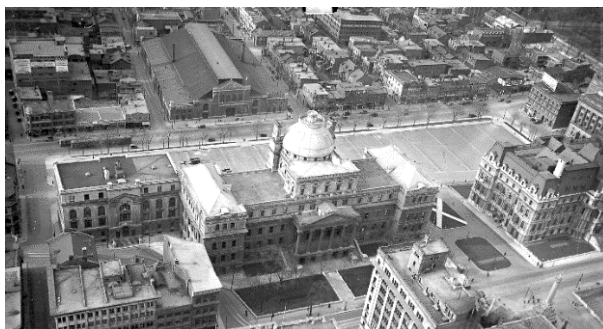
LE CHAMP DE MARS



- Démolition des fortifications et aménagement des rues de ceinture, suivant le Plan des commissaires (Berri, de la Commune, McGill et **Craig [l'actuelle rue Saint-Antoine]**)
- Prolongement des rues parallèles au boulevard Saint-Laurent jusqu'à la rue Saint-Antoine
- Aménagement d'îlots est-ouest entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, notamment la ruelle des Fortifications
- Aménagement du **champ de Mars** en 1813 et ouverture de la rue Saint-Denis
- Implantation d'équipements urbains pour susciter le développement des faubourgs (square Dalhousie, square Victoria, etc.)

ÉVOLUTION DU SECTEUR | 1801 À AUJOURD'HUI

1851 à 1880 L'expansion de la ville



CITÉ ADMINISTRATIVE



- Reconstruction et densification des faubourgs sur la même **trame orthogonale nord-sud**, après le grand incendie de 1852
- Construction du manège militaire sur la rue Craig (désignée Saint-Antoine en 1976), devant le champ de Mars
- Arrivée d'institutions dans les faubourgs Saint-Laurent et Saint-Louis, auparavant résidentiels
- Aménagement du **square Viger** sur la place du marché Viger, en 1860

1881 à 1914 La densification urbaine



SQUARE VIGER

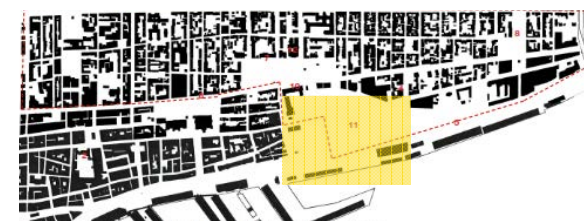


- Aménagement de la rue Berri et du **viaduc Notre-Dame** afin de permettre l'implantation des **gares Dalhousie et Viger**
- Développement d'un milieu d'affaires bourgeois francophone dans l'axe de la **rue Saint-Denis**, qui devient l'artère de prestige du secteur
- Aménagement de l'**avenue Viger** en 1905
- Implantation de la **gare-hôtel Viger** en 1897
- Construction d'institutions autour du square Viger et consolidation du **faubourg Saint-Jacques**

1915 à 1950 La métropole



RUE CRAIG



- Essor des activités portuaires et ferroviaires de la métropole
- Croissance des activités financières et commerciales sur la prestigieuse rue **Saint-Jacques**
- Déplacement progressif de la bourgeoisie canadienne-française vers les quartiers nord du square Saint-Louis et d'Outremont
- Fermeture définitive de la gare-hôtel Viger en 1951
- Transformation du square Viger en trois îlots lors du prolongement de la rue Berri vers le sud

1951 à 1980 Les grandes infrastructures



SECTEUR CHAMP-DE-MARS



- Reconnaissance progressive de la valeur identitaire du patrimoine urbain : on évite de justesse la démolition d'une grande partie du Vieux-Montréal pour y faire passer l'**autoroute Ville-Marie**
- Démolition du cadre bâti de plusieurs îlots afin de permettre la construction du métro et de l'autoroute, au nord de la rue Craig, ainsi que l'élargissement du boulevard Dorchester (renommé René-Lévesque en 1987)
- Utilisation des terrains vagues ainsi créés comme aires de stationnement ou pour accueillir des projets construits sur des superîlots (édifice de Radio-Canada, palais des congrès, etc.)
- Élargissement de la rue De Vitré dans les années 1960 en vue de son raccordement à l'avenue Viger
- Déclin progressif du square Viger

1981 à ... La cicatrisation de la ville



PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE



- Aménagement des îlots et reconstruction des faubourgs Saint-Laurent, Québec et des Récollections
- Mise en valeur des espaces publics ceinturant la vieille ville d'après le Plan des commissaires (de la Commune, McGill, Saint-Antoine, places d'Youville et Victoria)
- Aménagement de la place Jean-Paul-Riopelle et du square Dalhousie
- Lancement de projets de retissage des quartiers par le recouvrement de l'autoroute : le Quartier international de Montréal à l'ouest et le CHUM-CRCHUM à l'est, incluant le réaménagement du square Viger et l'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars (tous les deux à venir)

Les composantes patrimoniales d'intérêt sont décrites plus précisément dans la section « Diagnostic » de ce document, mais quelques constats généraux peuvent être formulés. Premièrement, la chronologie historique permet de confirmer que la consolidation des faubourgs s'est poursuivie jusqu'au XX^e siècle, c'est-à-dire jusqu'à ce que des structures métropolitaines telles que l'autoroute Ville-Marie, en se superposant à la structure faubourienne, aient coupé les faubourgs de leur relation avec la ville ancienne. La poursuite de la « cicatrisation » du secteur, entreprise dans les années 1980 avec la construction du Palais des congrès, puis avec la création du Quartier international, favorise une lecture renouvelée de la relation entre la ville ancienne et ses faubourgs et confirme le rôle clé que certaines rues patrimoniales occupent dans cette lecture, tout particulièrement les rues Saint-Denis et Saint-Antoine ainsi que l'avenue Viger. Enfin, elle contribue à la mise en valeur des quartiers anciens en regroupant les espaces publics sous la forme d'un réseau vert de grande qualité.



3. PORTRAIT ACTUEL

PROFIL DES HABITANTS DU SECTEUR | QUARTIERS OUEST, CENTRE ET EST

UNE FAIBLE POPULATION RÉSIDENTE DU SECTEUR EN RAISON DE LA PRÉSENCE D'INSTITUTIONS

- Le secteur Champ-de-Mars comporte 5005 résidents, soit environ 6 % de la population de l'arrondissement Ville-Marie.
- La majorité de la population du secteur, soit près de 61 %, habite à l'est de la rue Saint-Denis.

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

La population du secteur est généralement plus vieille que le reste de l'arrondissement:

- Une proportion de 25 ans et moins de 16,6 %, contre 23,7 % ;
- Une proportion de 65 ans et plus de 17 %, contre 13,5 % ;
- Des familles comptant pour près de 41 % des 2675 ménages du secteur, ceux avec enfants ne représentant que 15 % des ménages.

UNE POPULATION MAJORITAIREMENT LOCATAIRE

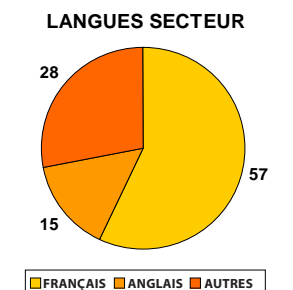
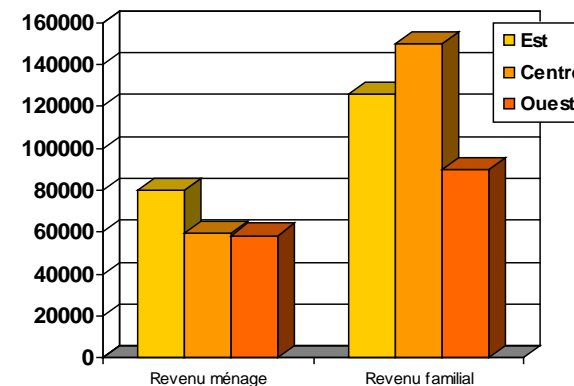
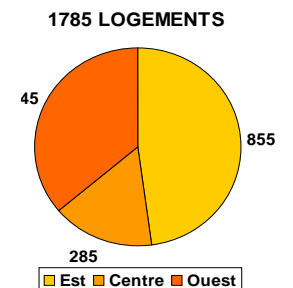
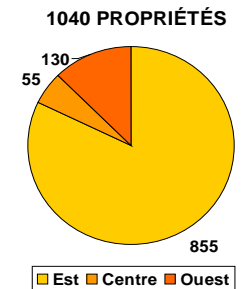
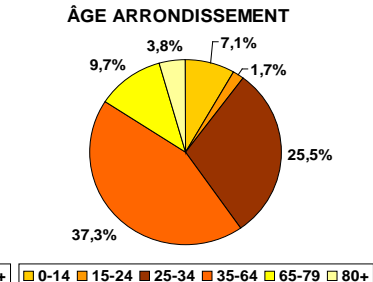
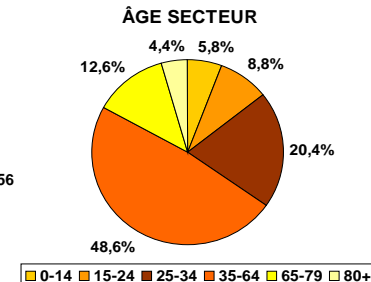
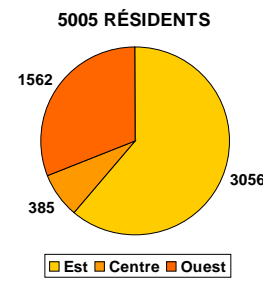
- Environ 63 % des résidents du secteur sont locataires des 2825 unités d'habitation disponibles.

DES RÉSIDENTS SCOLARISÉS ET MAJORITAIREMENT FRANCOPHONES

- Près de 50% de la population active du secteur détient un certificat ou diplôme d'études universitaires, ce qui est comparable à l'ensemble de l'arrondissement.
- Près de 57 % de la population parle le français à la maison, contre 15 % pour l'anglais.

UN SECTEUR RELATIVEMENT RICHE (Données décembre 2010)

- Le revenu moyen des ménages est de 71 983 \$, le secteur est étant le plus riche; ce revenu est supérieur de 12 000\$ à la moyenne de l'arrondissement.
- Le revenu familial moyen de couples avec enfants est de 121 936 \$, soit près de 19 000\$ de plus que dans le reste de l'arrondissement.



AU COEUR DES GRANDES INSTITUTIONS MONTRÉALAISES

Le secteur Champ-de-Mars est caractérisé par une concentration exceptionnelle d'institutions d'importance de Montréal. La cité administrative, berceau historique du pouvoir, comprend l'hôtel de ville, l'ancien et le nouveau palais de justice ainsi que la cour municipale et l'édifice Ernest-Cormier (Cour d'appel). Les quartiers de Saint-Laurent et Saint-Jacques sont caractérisés par des équipements collectifs de moyen gabarit, intégrés à la trame historique. La formation de deux grands axes institutionnels du centre-ville a d'ailleurs été basée sur des projets collectifs gouvernementaux :

- 1^{er} axe : Des projets gouvernementaux de grande envergure sont construits sur des terrains sous-exploités caractérisés par un cadre bâti ancien et jugé désuet par les autorités municipales des années 1950;
- 2^e axe : Des projets gouvernementaux de grande envergure sont construits sur des terrains de valeur foncière relativement modérée, la taille des projets étant dictée par la volonté publique et non par la volonté de rentabiliser les terrains.

Le front urbain du boulevard René-Lévesque offre aussi de grands équipements collectifs au gabarit relativement moyen construits avant l'élargissement de l'artère, et de fort gabarit par la suite. Les nouveaux CHUM et CRCHUM représentent la nouvelle génération des grandes institutions de santé montréalaises.

CADRE BÂTI COLLECTIF, PUBLIC ET INSTITUTIONNEL EXISTANT INDIQUÉ PAR LA COULEUR BLEU



3 - CRCHUM | 2013



5 - HÔTEL DE VILLE | 1872



6 - HÔPITAL CHINOIS | 1999



8 - PALAIS DE JUSTICE MODERNE | 1971



4 - COUR MUNICIPALE | 1913



9 - PALAIS DES CONGRÈS | 1983



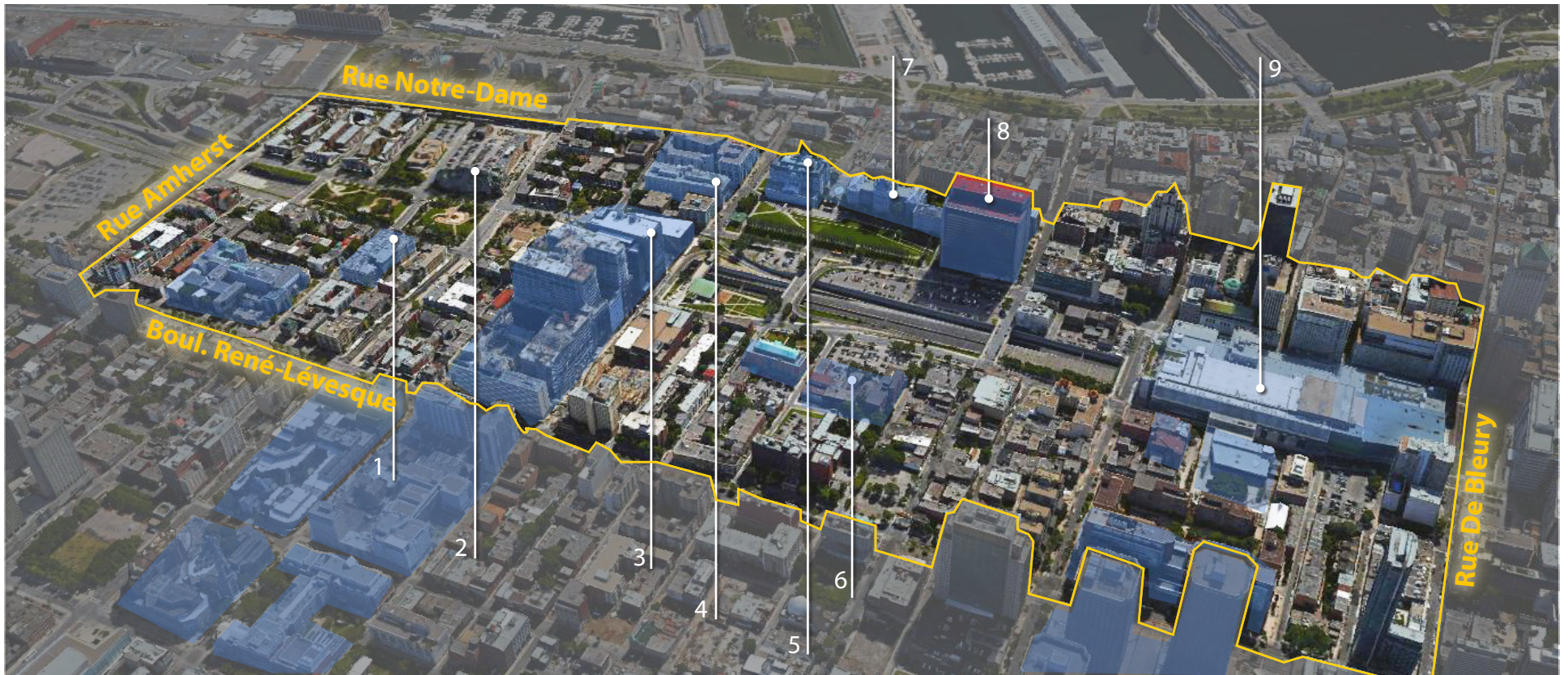
7 - ANCIEN PALAIS DE JUSTICE | 1894



1 - ARCHIVES NATIONALES | 1908



2 - GARE-HÔTEL VIGER | 1897



UN RÉSEAU D'ART PUBLIC D'INTÉRÊT

Le territoire visé par le projet *Secteur Champ-de-Mars* est caractérisé par une concentration exceptionnelle d'œuvres d'art accessibles au grand public, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. L'inventaire et la caractérisation de 55 œuvres d'art accessibles au public, dont plusieurs appartiennent à la Ville de Montréal, ont été effectués en 2014.

Il est à noter que le territoire visé par cette analyse a été élargi vers l'ouest. D'une part, une concentration importante d'œuvres se situe entre le square Victoria et la place Jean-Paul-Riopelle. D'autre part, il a été suggéré d'inclure dans l'analyse une autre œuvre de Marcelle Ferron, *Le miroir aux alouettes* (datant de 1975), en plus de *Verrière* (1968), œuvre réalisée par cette artiste à la station de métro Champ-de-Mars. *Le Miroir aux alouettes* est installé devant le siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Cette caractérisation a mené à relever les nombreuses possibilités en matière de découvertes et d'expériences urbaines et artistiques qu'offre le projet *Secteur Champ-de-Mars*. En effet, les résultats ont démontré que si certaines œuvres peuvent être mises en valeur par des interventions de conservation et de restauration, d'autres bénéficieront d'identifications adéquates et d'aménagements les intégrant mieux aux sites qui les accueillent. De plus, des occasions de mise en valeur d'un ou des parcours d'œuvres ont été dégagées et mises en relation avec les principales occasions liées au paysage, au patrimoine et à l'aménagement urbain du territoire. Enfin, cette caractérisation a confirmé la contribution présente et potentielle de l'art à la qualité globale du domaine public, dans le cadre de la requalification des abords de l'autoroute. Au-delà de l'appréciation des œuvres et des aménagements à leurs abords, la création de parcours permettra d'enrichir la relation des Montréalais avec le secteur et son patrimoine.



- Oeuvres d'art extérieures
- Oeuvres d'art intérieures
- Périmètre du projet *Secteur Champ-de-Mars*

Un plan de développement de l'art accessible au public – œuvres existantes et à venir – fait l'objet d'une collaboration entre le Bureau d'art public et la Direction de l'urbanisme de la Ville. Il vise à offrir aux citoyens des expériences diversifiées et innovantes d'appréciation de l'art public, à proposer des points d'intérêt tout au long des cheminements piétons du secteur et, enfin, à mettre en valeur le patrimoine urbain en tirant profit des perspectives créées par le cadre bâti et de la topographie singulière du secteur.

Le lieu public au pourtour de la station de métro Champ-de-Mars, signature exceptionnelle au pied de l'hôtel de ville, représente un des principaux seuils de ces parcours et fait découvrir la verrière de Marcelle Ferron, œuvre d'art emblématique de cette station de métro.



MONUMENT À JEAN VAUQUELIN



MONUMENT À JEAN DRAPEAU



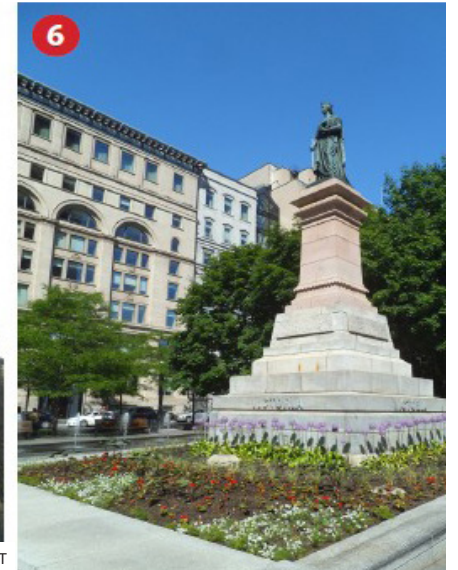
JARDIN DE LYON



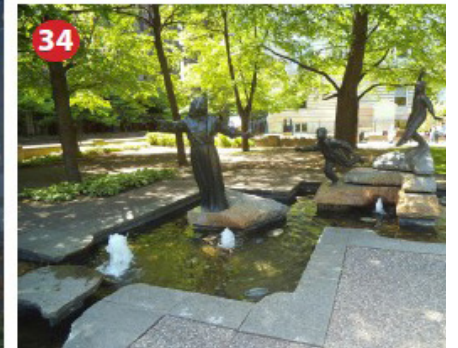
MONUMENT À JOSEPH XAVIER PERREAULT



MONUMENT À PAUL DE CHOMEDEY, SIEUR DE MAISONNEUVE



MONUMENT À LA REINE VICTORIA



HOMMAGE À MARGUERITE BOURGEOYS

UN PATRIMOINE RICHE, MAIS MÉCONNU

Plusieurs caractéristiques urbaines persistent et témoignent de la longue histoire qui forge l'identité du secteur. Certaines de ces caractéristiques font l'objet de mesures de protection et/ou de mise en valeur. Notamment :

- La portion sud du secteur à l'étude fait partie du site patrimonial de Montréal et comprend des monuments et sites classés ;
- Le *Plan d'urbanisme de 2004* répertorie des ensembles bâtis d'intérêt patrimonial à valeur intéressante et exceptionnelle dans le secteur. Ces ensembles font l'objet de mesures visant à encadrer les interventions de construction, de rénovation ou d'aménagement extérieur;
- Le secteur comprend l'aire de protection de l'Église de la mission catholique chinoise du Saint-Esprit, rue De La Gauchetière, ainsi qu'une partie de l'aire de protection du Monument national, boulevard Saint-Laurent.

De plus, sans bénéficier d'une reconnaissance officielle, plusieurs composantes patrimoniales ont été identifiées et regroupées sous le réseau viaire, les lieux publics et le cadre bâti.



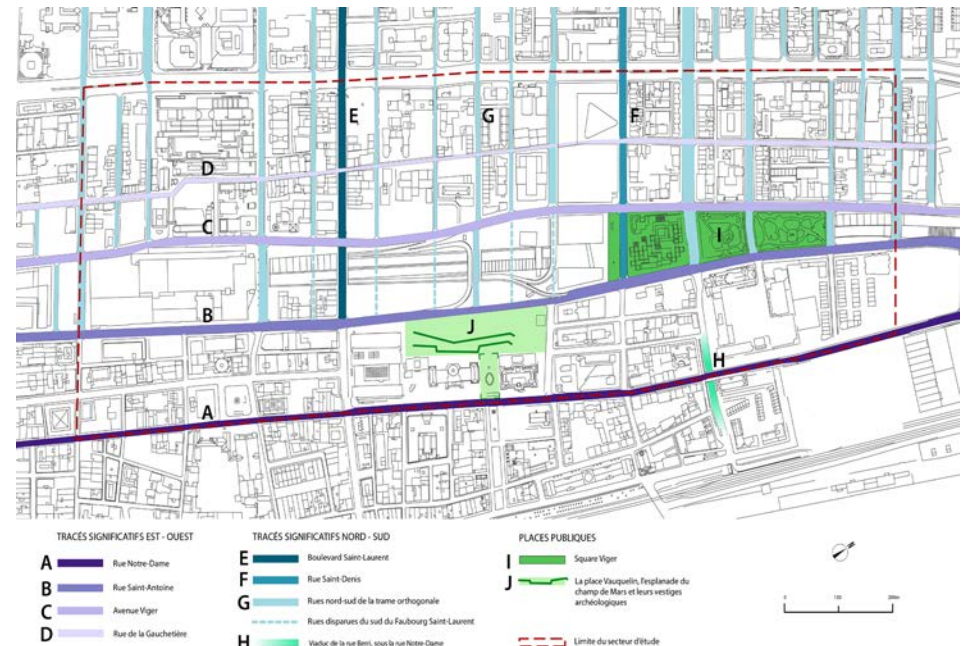
ÉGLISE CHINOISE



MONUMENT NATIONAL DE MONTRÉAL

LE RÉSEAU VIAIRE

- Le secteur comprend la **rue Notre-Dame**, l'épine dorsale de la ville, qui reliait celle-ci à ses faubourgs est et ouest. Elle est identifiée en tant que tracé fondateur de Montréal.
- La **rue Saint-Antoine** suivait approximativement le tracé de l'ancienne rivière Saint-Martin et était la limite entre la ville et son faubourg nord. Elle constitue la limite nord du site patrimonial de Montréal.
- L'**avenue Viger**, devenue l'un des deux axes est-ouest longeant l'autoroute, joue avec Saint-Antoine un rôle clé dans la liaison des récents grands projets du secteur.
- La **rue De la Gauchetière** suivait le parcours d'un sentier datant de la colonie, ce qui explique son tracé distinct de la trame observée dans le secteur.
- Le **boulevard Saint-Laurent** témoigne de l'ancienne porte de la ville et de l'axe de développement vers le nord de l'île. Il est également identifié en tant que tracé fondateur de Montréal.
- La **rue Saint-Denis** est un tracé patrimonial ayant permis le développement du faubourg Saint-Louis (l'actuel quartier Saint-Jacques).
- La **trame orthogonale** de rues nord-sud correspond au tracé du parcellaire agricole original qui a structuré le faubourg Saint-Laurent.
- Le viaduc **Notre-Dame**, au-dessus de la rue Berri, témoigne d'une butte arasée et de la destruction du faubourg Québec.



LES PLACES PUBLIQUES

- I. L'ancienne place du marché Viger était autrefois déployée de part et d'autre de la rue Saint-Denis. Le **square Viger** a été agrandi vers l'est au fil du temps et conserve globalement sa forme et sa superficie générales, en dépit de la construction de l'autoroute.
- J. La place **Vauquelin** et **l'esplanade du champ de Mars** présentent les vestiges archéologiques des fortifications de Ville-Marie.



ESPLANADE DU CHAMP DE MARS



PLACE VAUQUELIN

Cadre bâti existant par usages d'origine



- Usage résidentiel
- Usage commercial
- Usage industriel
- Usage mixte
- Usage institutionnel

LES ENSEMBLES BÂTIS

- Plusieurs bâtiments et ensembles bâtis, sans être classés ni reconnus, ont une valeur patrimoniale importante.
- K. Le secteur comprend des ensembles bâtis représentant chacune des sept phases de sa formation (décrite dans la chronologie historique réalisée en 2015), depuis le XVIII^e siècle
- L. Le sud du secteur comprend une partie du **site patrimonial de Montréal**, y compris les institutions de la cité administrative et les institutions financières de la rue Saint-Jacques.
- M. Au nord et au nord-est, des ensembles bâtis de qualité, toujours existants, définissent les anciens **faubourgs Saint-Laurent et Saint-Jacques**.
- N. Plusieurs bâtiments patrimoniaux témoignent des grandes étapes de formation du **Quartier latin**, aux abords du square Viger.
- O. La plupart des bâtiments originaux du secteur préservent aussi leur usage d'origine.
- P. On observe une répartition claire de la **fonction institutionnelle** autour du champ de Mars (la cité administrative), en bordure du boulevard René-Lévesque et le long des axes Saint-Urbain et Saint-Denis.
- Q. Une concentration de la **fonction commerciale** demeure très présente en bordure des rues Saint-Jacques et Notre-Dame et du boulevard Saint-Laurent, et les **fonctions résidentielle et mixte** se trouvent toujours dans les quartiers de faubourg anciens.

Cadre bâti existant par périodes de développement



Cette brève description permet de confirmer la quantité exceptionnelle de composantes patrimoniales du secteur Champ-de-Mars ayant persisté jusqu'à aujourd'hui, ainsi que leur diversité. En plus d'expliquer la conservation du tracé de la plupart de ses rues patrimoniales – voire fondatrices –, de ses paysages faubouriens singuliers, de ses espaces publics d'envergure ainsi que des usages caractérisant le cadre bâti du secteur, ces éléments se combinent pour conférer une persistance remarquable aux quartiers anciens situés à proximité du centre des affaires et de la ville historique.

UN RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS PRESTIGIEUX

La consolidation d'un réseau est-ouest d'espaces publics prestigieux se situe dans une continuité historique remontant aussi loin que le développement de la ville au-delà de ses fortifications. En 1799, la Loi des chemins est promulguée pour encadrer la croissance de la ville, jusqu'alors désordonnée. Cette loi exige l'établissement d'un plan d'ensemble où, notamment, les dimensions et le tracé des rues sont encadrés par une réglementation. En 1801, l'Acte pour abattre les anciens murs et fortifications qui entourent la cité de Montréal et pour pourvoir autrement à la salubrité, la commodité et l'embellissement de ladite cité est adopté, comprenant le démantèlement des fortifications et l'aménagement des réserves militaires en rues, places et lots. Ce plan est dessiné par l'arpenteur-architecte Louis Charland, en 1801.

De plus, trois commissaires sont nommés responsables de démanteler les fortifications et d'améliorer la ville. Ces derniers planifient la canalisation des cours d'eau et la création des grandes avenues ceinturant la vieille ville : la rue des Commissaires (aujourd'hui, de la Commune) au sud, la rue Craig (aujourd'hui, Saint-Antoine) au nord et la rue Saint-Augustin (aujourd'hui, McGill) à l'ouest. Ce plan inclut un ensemble d'espaces publics à la jonction ouest, nord et est de la ville, soit le marché aux foins (futur square Victoria), l'agrandissement prévu de la place d'Armes et le square Dalhousie. Ce dernier, un square prestigieux situé à côté de la porte de Québec, a été dévasté en 1852 par l'incendie qui détruisit une partie des faubourgs Saint-Laurent et Québec. Un aménagement réalisé en 2005 rappelle l'emplacement de cette porte. Quant au champ de Mars, un terrain situé derrière l'ancien site des Jésuites, remblayé lors de la démolition des fortifications et consacré aux parades militaires et d'agrément, il contribue à la valeur patrimoniale du noyau administratif et judiciaire de la Ville.

Longeant la rue Saint-Antoine, cette grande artère à la jonction de la ville ancienne et de la ville moderne, la place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars s'ajoutera à ce réseau d'espaces publics hérités du passé, tout en poursuivant une promenade prestigieuse qui reliera les abords du fleuve Saint-Laurent et le Quartier latin et qui passera par la place Jacques-Cartier, la place Vauquelin et le champ de Mars.



ESPLANADE DU CHAMP DE MARS



PLACE VAUQUELIN



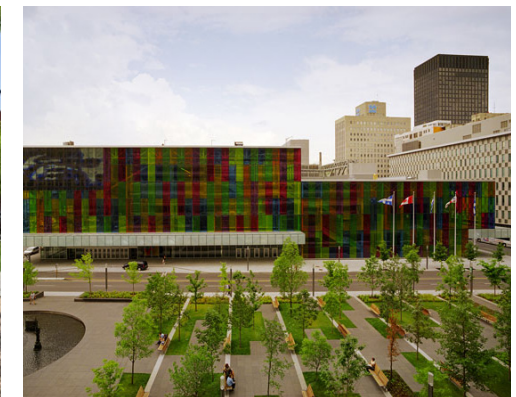
ÎLOT DAUDELIN



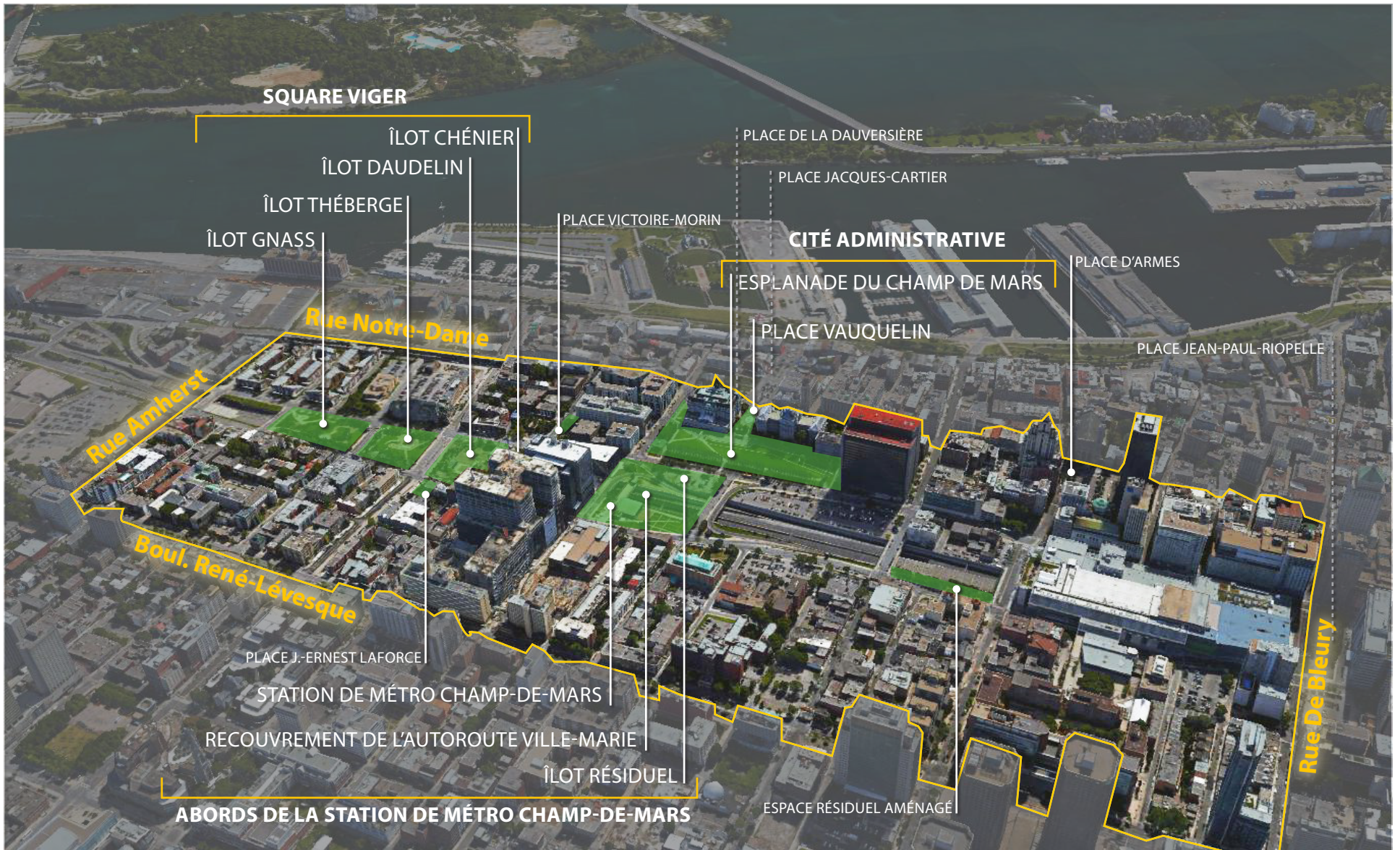
PLACE JACQUES-CARTIER



PLACE DE LA DAUVERSIÈRE



PLACE JEAN-PAUL-RIOPELLE



VUE AÉRIENNE DES ESPACES VERT DU PROJET SECTEUR CHAMP-DE-MARS



4. DIAGNOSTIC

LES PRINCIPAUX CONSTATS

Le diagnostic du secteur prend la forme de constats regroupés sous les thèmes suivants : la qualité de vie et les enjeux sociaux; le réseau de mobilité; le cadre bâti et le lotissement; les composantes patrimoniales; les espaces publics; le paysage. Ces thèmes ont été déterminés afin de refléter l'ensemble des composantes inhérentes à un milieu de vie urbain dynamique.

LA QUALITÉ DE VIE ET LES QUESTIONS SOCIALES

Constat 1 - L'achalandage et la fréquentation du secteur se transforment.

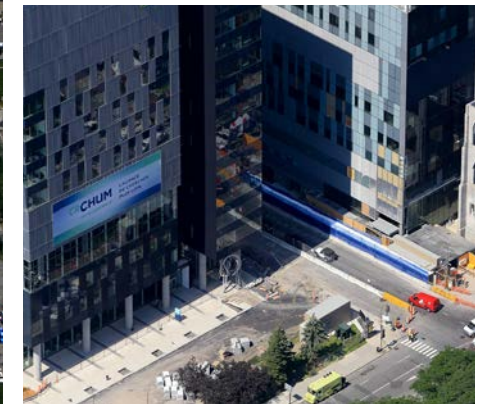
- L'achalandage du secteur devrait quadrupler entre 2013 et 2020, à la suite de l'implantation du CHUM et du CRCHUM.
- La population du secteur pourrait augmenter de façon importante, vu le fort potentiel de développement immobilier du secteur.
- La station de métro Champ-de-Mars a le potentiel d'accueillir de nouveaux usagers, son achalandage quotidien moyen étant actuellement de 5900 entrées.
- On dénote un manque d'équipements communautaires pour les jeunes familles.
- Depuis la fondation de Ville-Marie, le secteur est un lieu d'accueil qui offre des soins et de l'aide sociale à la population.
- Actuellement, un sentiment d'insécurité et une perception négative du secteur sont associés à l'absence d'animation et à la présence de nombreux itinérants.
- En 2010, la Ville a mis en œuvre le *Plan d'action ciblé en itinérance*, visant à améliorer la cohabitation dans l'espace urbain.



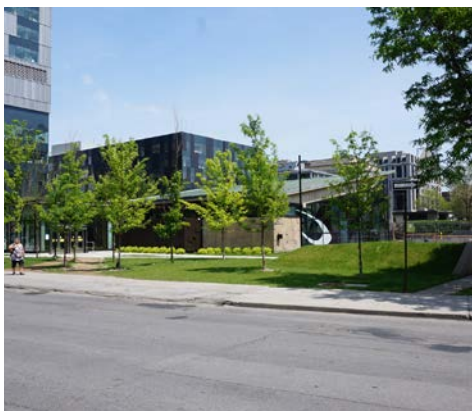
VUE DE L'AUTOROUTE VILLE-MARIE



CHUM - AUDITORIUM



CHUM ET CR-CHUM



STATION DE MÉTRO CHAMP-DE-MARS



ÎLOT DAUDELIN. SQUARE VIGER

Constat 2 - L'autoroute a un impact sur le milieu urbain.

- La présence de l'autoroute Ville- Marie amène une perception négative du secteur, étant donné la coupure qu'elle crée entre les différents espaces publics et les quartiers anciens.
- La présence de bretelles autoroutières confère une vocation de transit au secteur, générant peu d'appropriation des différents lieux publics ou d'animation des rez-de-chaussée.
- Cette vocation de transit altère la lecture du secteur en tant que milieu urbain.

LE RÉSEAU DE MOBILITÉ

Constat 1 - La trame de rues nord-sud est interrompue.

- L'axe de l'autoroute Ville-Marie, construite en tranchée entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine, crée d'est en ouest une coupure importante dans le tissu urbain.
- La présence de l'autoroute en tranchée rend difficiles les déplacements entre l'avenue Viger et la rue Notre-Dame.
- Les bretelles d'autoroute interrompent la rue Sanguinet et obligent les piétons à emprunter un tunnel pour traverser la rue Saint-Antoine. Ce tunnel constitue un lieu de passage peu convivial.
- Les faubourgs Saint-Laurent, Saint-Louis et Québec sont caractérisés par des rues étroites et une trame orthogonale nord-sud relativement bien conservée, sauf au sud où elle est interrompue par l'autoroute.
- De nombreuses infrastructures souterraines sont présentes entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine (métro, canalisations, murs de soutènement, issues de secours, tours de ventilation, etc.).
- Certains équipements techniques de l'autoroute (ex. : édicules de ventilation et d'issue) entraînent des contraintes d'aménagement en surface.
- La rue Saint-Antoine a graduellement perdu son caractère de boulevard urbain.

- La rue Saint-Antoine et l'avenue Viger sont actuellement perçues comme des voies de desserte de l'autoroute.
- La perception du caractère urbain des rues Saint-Denis, Berri, Saint-Hubert et Saint-André est modifiée depuis que ces voies desservent le réseau autoroutier, autour du square Viger.



ÉDICULE DU TUNNEL CHAMP-DE-MARS



AUTOROUTE VILLE-MARIE



AUTOROUTE VILLE-MARIE



BRETELLE DE SORTIE SANGUINET DE L'AUTOROUTE VILLE-MARIE



AVENUE VIGER

Constat 2 - Le réseau piétonnier et cyclable est vaste, mais discontinu.

- Les piétons et cyclistes sont nombreux dans ce secteur, vu la densité du milieu de vie et les importants noyaux d'activités qui y sont concentrés (institutions municipales et provinciales, Vieux-Montréal, Quartier chinois, etc.).
- Les infrastructures autoroutières interrompent les cheminements piétons et cyclistes.
- La vitesse des véhicules aux abords de l'autoroute, la présence de bretelles d'autoroute, l'absence de trottoirs (rue Saint-Antoine Est) et de traverses piétonnes à divers endroits perturbent les cheminements piétonniers.
- Un réseau piéton intérieur et souterrain nord-sud se déploie à l'ouest, du côté du Palais des congrès et à l'est, du côté du CHUM.
- Plusieurs lignes de métro et d'autobus facilitent l'accès au secteur.
- Les stations de métro longeant l'autoroute constituent des portes d'entrée à trois secteurs distincts de Montréal : le secteur square Victoria-OACI pour le Quartier international, la place d'Armes pour le secteur historique des affaires et le secteur Champ-de-Mars pour le noyau administratif et judiciaire.
- La rupture dans les itinéraires piétonniers ne favorise pas les échanges intermodaux avec les stations de métro.
- Les circuits d'autobus suivent des trajectoires trop souvent en lignes droites (axes nord-sud ou est-ouest), misant peu sur l'optimisation de la fréquence des autobus et le rabattement des circuits en « L » pouvant améliorer la desserte du secteur.



PASSERELLE PIÉTONNE MENANT AU TUNNEL CHAMP-DE-MARS



PISTE CYCLABLE SUR LA RUE BERRI



RUE SAINT-ANTOINE



INTERSECTION ENTRE L'AVENUE VIGIER ET LA RUE ST-DOMINIQUE

LE CADRE BÂTI ET LE LOTISSEMENT

Constat 1 - Les densités et les hauteurs sont variables.

- Les densités de construction les plus élevées se trouvent généralement sur les îlots où sont localisées des institutions occupant souvent l'entièreté de l'îlot.
- On observe une densité décroissante de l'ouest vers l'est (outre le nouveau CHUM).
- La densité du bâti génère des flux piétons qui ont le potentiel d'augmenter la fréquentation des espaces publics.
- La faible densité de certains îlots s'explique par les superficies non construites plutôt que par de faibles densités de construction.
- La présence de l'autoroute décourage le développement, en constituant un frein à la densification de la trame urbaine actuelle.

Constat 2 - Les usages sont diversifiés.

- Les institutions sont nombreuses et occupent souvent des superîlots.
- Les ensembles résidentiels sont répartis relativement uniformément dans le secteur, sauf dans le noyau administratif et l'ancienne cité financière de la rue Saint-Jacques, où ils sont complètement absents.
- La vocation commerciale de l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine diminue de manière importante à l'est du boulevard Saint-Laurent.
- Les commerces du boulevard Saint-Laurent et du Quartier chinois attirent une clientèle métropolitaine.

Constat 3 - Plusieurs parcelles sont de très grande taille.

- Des superîlots, sur lesquels se trouvent des institutions implantées au XX^e siècle, se superposent aux îlots typiques des faubourgs anciens.
- Le Vieux-Montréal est caractérisé par une trame de rues et d'îlots de formes irrégulières démontrant l'évolution des différents styles constructifs depuis la fondation de la Ville.



VUE PANORAMIQUE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE



AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE



SORTIE DE LA BRETELLE BERRI DE L'AUTOROUTE VILLE-MARIE



STATIONNEMENT DE SURFACE, AVENUE VIGER



VUE VERS LE CENTRE-VILLE DEPUIS L'ESPLANADE DU CHAMP DE MARS



STATIONNEMENT À PROXIMITÉ DE L'HÔPITAL CHINOIS DE MONTRÉAL



BOUL. SAINT-LAURENT, QUARTIER CHINOIS

Constat 4 - Le secteur possède un bon potentiel de développement.

- Plusieurs terrains situés aux abords de l'autoroute sont de propriété publique.
- L'emprise de l'autoroute appartient au ministère des Transports du Québec, tandis que la Ville de Montréal, la Société immobilière du Québec et quelques propriétaires privés se partagent les autres terrains.
- Plusieurs terrains vagues et terrains utilisés comme stationnements extérieurs sont constructibles, ce qui, le cas échéant, créerait un front urbain continu, particulièrement le long de la rue Saint-Antoine et de l'avenue Viger.
- De nouvelles parcelles pourraient être disponibles pour construction ou aménagement, à la suite au recouvrement de l'autoroute entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Sanguinet.

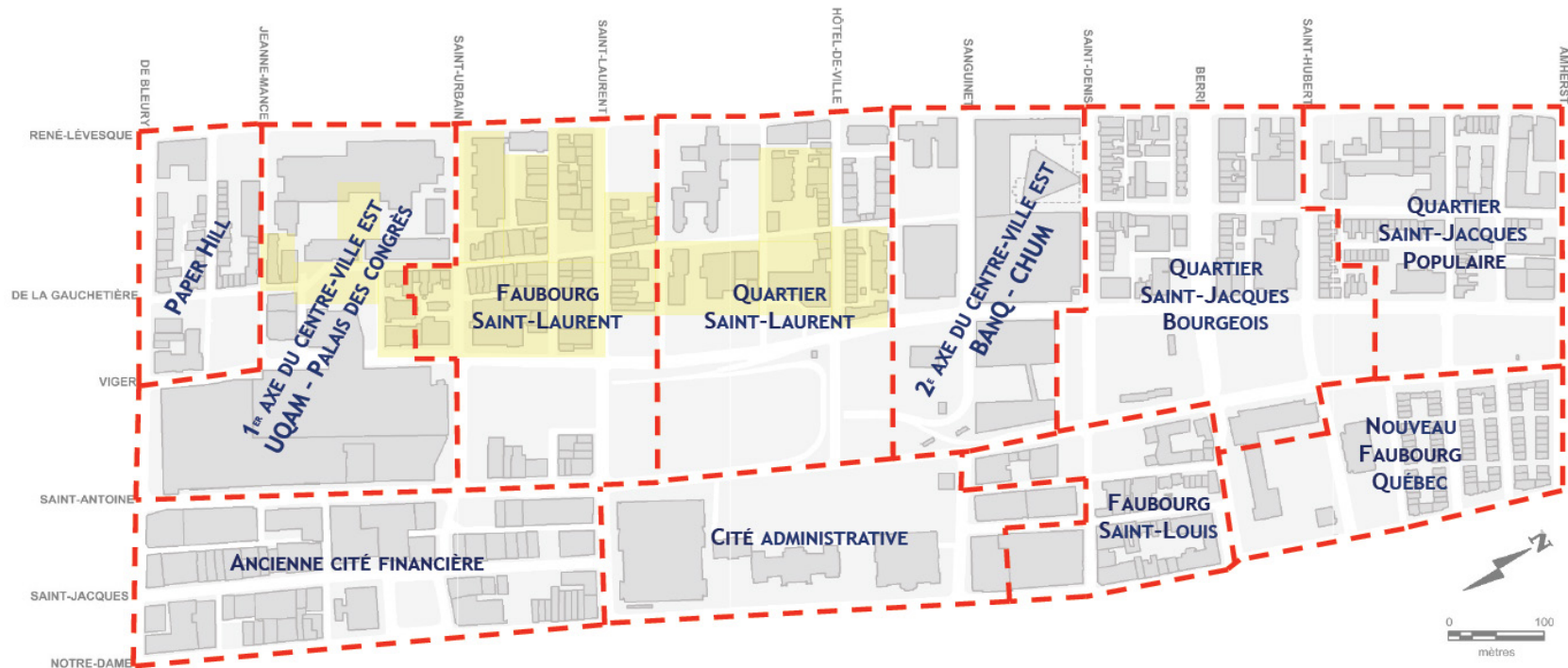
LES COMPOSANTES PATRIMONIALES

Constat 1 - Les milieux patrimoniaux sont nombreux.

- La portion sud du secteur à l'étude fait partie du site patrimonial de Montréal et comprend des monuments et sites classés.
- Le secteur comprend des tracés fondateurs (la rue Notre-Dame et le boulevard Saint-Laurent) ainsi que des rues ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle (les rues Saint-Antoine et Saint-Denis).
- Le *Plan d'urbanisme de 2004* répertorie des ensembles bâtis d'intérêt patrimonial à valeur intéressante et exceptionnelle dans le secteur.
- Ces ensembles font l'objet de mesures visant à encadrer les interventions de construction, de rénovation ou d'aménagement extérieur.
- Le secteur comprend l'aire de protection de l'Église de la mission catholique chinoise du Saint-Esprit, rue De La Gauchetière, ainsi qu'une partie de l'aire de protection du Monument national, boulevard Saint-Laurent.
- Plusieurs bâtiments, sans être classés, possèdent une valeur patrimoniale reconnue par l'administration municipale (ex. : ancien immeuble des HEC, gare-hôtel Viger, etc.).

Constat 2 - Le patrimoine bâti se découpe en 11 entités urbaines bien définies.

- Sept entités sont d'anciens faubourgs datant de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Leur découpage correspond à celui des anciens rangs agricoles.
- Deux entités font partie du Vieux-Montréal et sont caractérisées par un cadre bâti prestigieux distinct : le bâti de haute densité de la cité financière et le bâti pavillonnaire de la cité administrative.
- Deux autres entités, comprenant des bâtiments récents de grand gabarit, forment des axes nord-sud d'équipements collectifs.
- Les équipements collectifs de la communauté chinoise chevauchent trois de ces entités, d'est en ouest.





SQUARE VICTORIA, 1910



ESPLANADE DU CHAMP DE MARS, 1866



GARE-HÔTEL VIGER, 1908



PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Constat 3 - L'état d'authenticité du cadre bâti est très élevé.

- L'architecture de la grande majorité des bâtiments du secteur demeure authentique, c'est-à-dire fidèle à son état initial.
- Les transformations les plus importantes ont eu lieu dans le Quartier chinois.
- La perception négative du secteur est surtout liée à la présence de nombreux lots vacants déstructurant le milieu urbain, et non à la qualité du cadre bâti.



SQUARE VIGER, 1904

Constat 4 - Les espaces publics anciens contribuent à la dynamisation du milieu urbain.

- Les espaces publics patrimoniaux aménagés avant 1900 que sont le champ de Mars et le square Viger ont été des vecteurs de développement urbain, à l'image du square Victoria, vecteur de développement du QIM avec la place Jean-Paul-Riopelle.
- Ces espaces publics planifiés sont plus structurants que les espaces publics aménagés sur des parcelles résiduelles depuis 1900.

LES ESPACES PUBLICS

Constat 1 - Les places publiques possèdent un grand potentiel de mise en réseau.

- À l'est de la place Jean-Paul-Riopelle, plusieurs places publiques existantes se trouvent le long de l'axe de l'autoroute Ville-Marie, mais ne sont pas reliées pour former un réseau lisible et cohérent.
- La tranchée crée une barrière et limite les déplacements nord-sud vers les espaces publics du Vieux-Montréal et du Vieux-Port.
- L'aspect peu convivial des abords de l'autoroute en tranchée nuit à la qualité des cheminements est-ouest sur les rues Viger et Saint-Antoine, entre les squares Viger et Victoria.
- Les projets de réaménagement du square Viger et de l'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars ont le potentiel d'améliorer la compréhension des places publiques en tant que réseau.
- Ce réseau répond en tous points à la définition de promenades urbaines.



SQUARE VIGER



AUTOROUTE VILLE-MARIE



PLACE VAUQUELIN



PLACE JACQUES-CARTIER

Constat 2 - Certaines places publiques sont sous-utilisées.

- Plusieurs espaces publics offrent des aménagements peu propices à l'appropriation par le public.
- Le square Viger est refermé sur lui-même et peu perméable, en raison de nombreux obstacles physiques (notamment, une coupure en quatre parties par des rues très achalandées et d'importants changements de niveaux) et d'une conception visant l'intimité plutôt que l'ouverture sur le contexte urbain.
- La cité administrative offre des aménagements sobres qui favorisent davantage la contemplation que l'appropriation par les usagers. De plus, son accessibilité est limitée par d'importants changements de niveaux entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Antoine et la visibilité restreinte du champ de Mars à partir des rues adjacentes, en raison d'un alignement serré d'arbres en surplomb des rues Saint-Antoine et Gosford.
- Le square Victoria et la place Jean-Paul-Riopelle, qui ont fait l'objet de réaménagements récents, sont plus utilisés que les autres espaces publics du secteur.
- Le square Dalhousie a été aménagé en 2003-2004 pour relier le Vieux-Montréal et le nouveau Faubourg Québec. Ce projet d'aménagement lancé à la fin des années 1980, reprend le nom de l'ancien square situé autrefois presque au même endroit; sa superficie restreinte, son emplacement et son aménagement en font davantage un lieu de passage qu'un parc de proximité.

Constat 3 - L'art contribue à la qualité du domaine public.

- Cinquante-cinq œuvres d'art (publiques et privées) accessibles au public ont été répertoriées dans un secteur étendu vers l'ouest jusqu'au boulevard Robert-Bourassa (anciennement University; la partie située entre Notre-Dame Ouest et Sherbrooke Ouest ayant été renommée en mars 2015)
- Les œuvres se concentrent aux abords du square Victoria, du square Viger et de la cité administrative.
- Les places publiques sont des lieux privilégiés pour mettre en scène les œuvres d'art public et pour les intégrer à des aménagements et à des parcours conviviaux.
- Le secteur offre de nombreuses opportunités de promenades urbaines incorporant des découvertes du patrimoine artistique.



SQUARE VIGER

LE PAYSAGE

Constat 1 - Le centre et l'est du secteur sont caractérisés par des paysages monumentaux.

- L'enfilade d'institutions municipales en bordure du champ de Mars forme la limite sud d'un paysage monumental.
- Les grandes institutions en bordure des axes nord-sud, qui sont ceinturés respectivement par les rues Jeanne-Mance - Saint-Urbain et Sanguinet - Saint-Denis, ainsi que leur réseau piétonnier souterrain mettent en relief ce caractère monumental.
- L'emplacement surélevé, l'architecture, la taille et le nombre de ces institutions administratives et judiciaires contribuent à la monumentalité et à la valeur symbolique de ce paysage.
- Les grandes institutions situées dans l'axe nord-sud des rues Sanguinet et Saint-Denis forment la limite ouest d'un second paysage monumental, dont le square Viger constitue le cœur.

Constat 2 - La topographie contribue à la valeur symbolique et à l'expérience de parcours.

- La crête de la rue Notre-Dame et la dépression de l'ancienne rivière Saint-Martin (rue Saint-Antoine) sont perceptibles depuis l'avenue Viger.
- La cité administrative, au sommet du coteau, bénéficie d'une grande visibilité dans le paysage montréalais, ce qui renforce son rôle civique et symbolique.
- Le belvédère de la place Vauquelin et le champ de Mars offrent des panoramas saisissants sur la zone en creux avec la ville en arrière-plan.



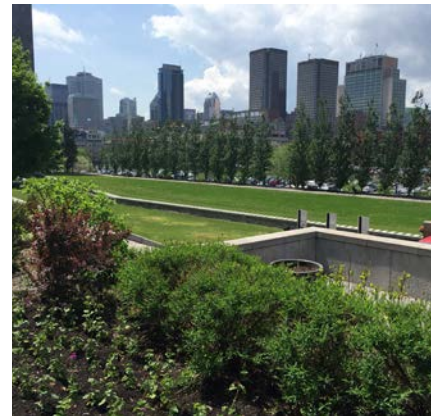
VUE MONUMENTALE VERS LE CRCHUM DEPUIS LE SQUARE VIGER



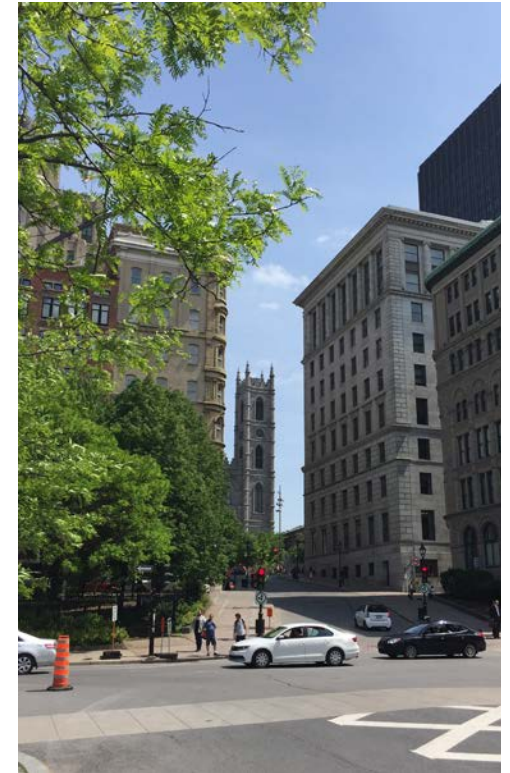
VUE VERS LE PONT JACQUES-CARTIER DEPUIS LA RUE SAINT-ANTOINE



VUE VERS LA CITÉ ADMINISTRATIVE



VUE VERS LE CENTRE-VILLE



VUE VERS LA PLACE D'ARMES DEPUIS LA RUE SAINT-URBAIN



VUE VERS LE CENTRE-VILLE DEPUIS L'ESPLANADE DU CHAMP DE MARS

Constat 3 - Le secteur offre des vues de grand intérêt.

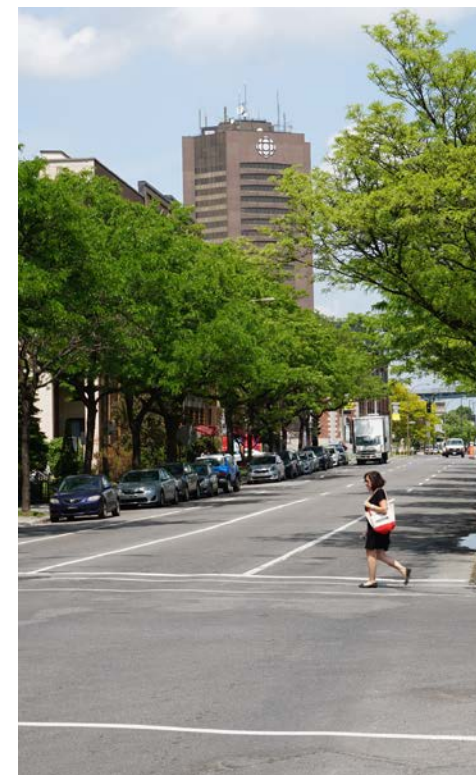
- Une limitation des hauteurs des nouvelles constructions protège et permet de mettre en valeur les vues sur le mont Royal.
- Les grands axes est-ouest que sont les rues Viger, Saint-Antoine et Notre-Dame offrent des vues vers des points de repère montréalais significatifs tels que les gratte-ciel du centre-ville, le pont Jacques-Cartier, la Maison de Radio-Canada, etc.
- Le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* répertorie plusieurs perspectives visuelles sur la montagne à partir des lieux stratégiques dans la ville. Le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* en fait également mention.
- D'autres axes visuels nord-sud à partir du domaine public présentent un potentiel de mise en valeur : l'axe de la rue Amherst vers le sud (vue sur la tour de l'horloge et le pont Notre-Dame); les axes de la rue Sanguinet, de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et de la rue Sainte-Élisabeth vers le sud (vue sur le noyau administratif, la place Vauquelin et la colonne Nelson); la côte de la Place d'Armes (vue sur la basilique Notre-Dame).
- La place Vauquelin, de sa position surélevée, est un observatoire privilégié des vues sur le fleuve, la ville et le mont Royal.

Constat 4 - Le couvert végétal est peu généreux et peu structuré en réseau.

- Seuls le champ de Mars et le square Viger offrent une végétation planifiée de taille et de volume importants.
- Des arbres ont été plantés à Faubourg Québec, mais peu de rues du secteur ont l'espace nécessaire à la plantation.
- Les arbres de rue empiètent souvent sur l'espace du piéton, et les alignements de part et d'autre des rues Viger et Saint-Antoine sont interrompus par les bretelles d'autoroute.
- L'emprise combinée de l'autoroute et du métro impliquent des plantations sur dalle avec une faible épaisseur de sol, ce qui génère des contraintes importantes à la bonification du couvert végétal du secteur.



VUE VERS L'HÔTEL DE VILLE

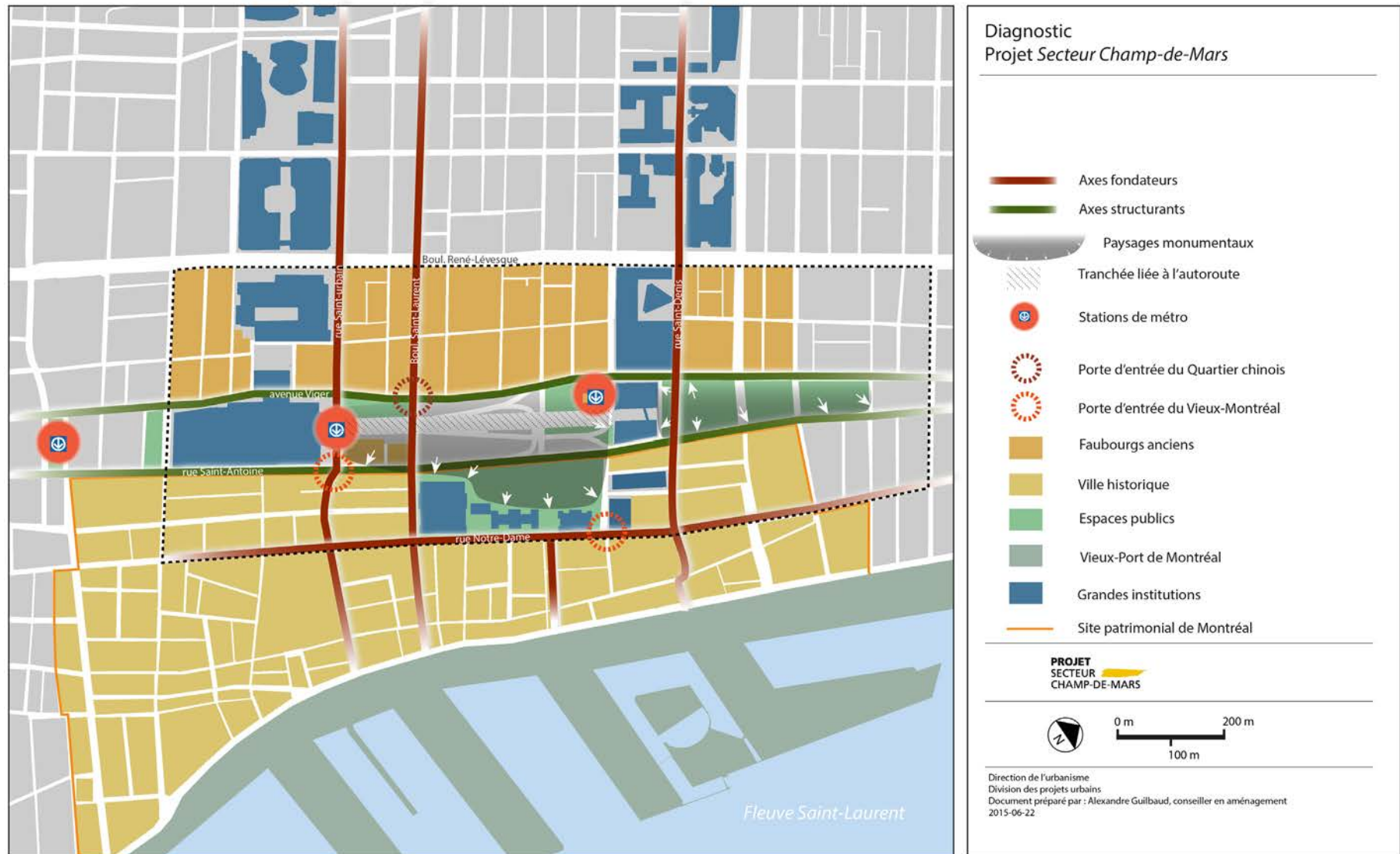


AVENUE VIGER

CONCLUSION

Les principaux constats découlant du diagnostic sont :

- Un caractère autoroutier omniprésent qui décourage les déplacements piétons et cyclistes et altère la qualité globale du secteur;
- Le présence d'une station de métro et de grandes institutions;
- Un tissu social contrasté qui comporte des enjeux de cohabitation;
- Un réseau de places publiques existantes en voie d'être bonifié par les Legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- La présence d'un patrimoine urbain riche, mais méconnu.





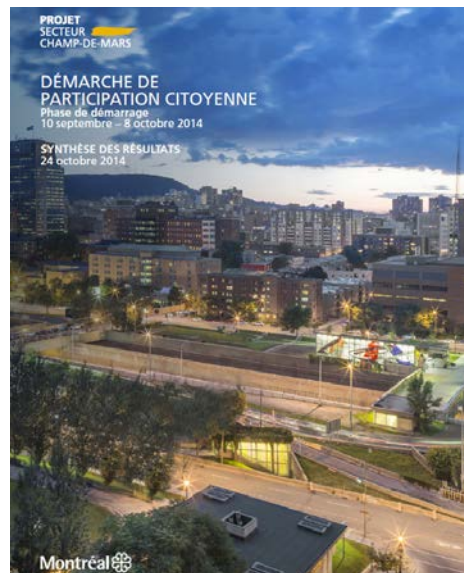
5. VISION DU SECTEUR CHAMP-DE-MARS

L'INFLUENCE DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE SUR LA VISION

La Ville de Montréal souhaite que les citoyens se sentent interpellés et participent à cette démarche en grand nombre afin que l'aménagement du secteur Champ-de-Mars réponde à leurs aspirations. C'est pourquoi, dans le cadre du projet *Secteur Champ-de-Mars*, la démarche de participation a pour objectif de mobiliser les Montréalais et d'alimenter ce projet de requalification urbaine avec leurs idées et opinions.

À la différence des processus « classiques » de consultation citoyenne utilisés pour des chantiers d'envergure, l'approche retenue dans le cadre du projet *Secteur Champ-de-Mars* a été conçue pour favoriser un espace d'échanges durant toute la durée du projet. En plus d'une plateforme internet consacrée à l'information et à l'échange, différents événements permettent aux participants de formuler leurs questions, de proposer des pistes et de tester des hypothèses avec les experts de la Ville de Montréal.

Deux processus sont menés en parallèle depuis le mois de juin 2014. La démarche de coplanification de projet réunit toutes les parties prenantes de la Ville et de l'arrondissement de Ville-Marie. Cet espace de coordination permet la formulation d'interrogations et d'hypothèses qui peuvent profiter de l'apport des citoyens. Celles-ci sont soumises au public dans le cadre d'une démarche de communication en continu du projet. Un cycle d'ateliers a été mis en place, présentant un niveau élevé d'interaction entre les citoyens, les partenaires et les responsables



PLATEFORME WEB DU PROJET



LANCEMENT DU PROJET SECTEUR CHAMP-DE-MARS



CARTON D'INVITATION DU LANCEMENT DU PROJET SECTEUR CHAMP-DE-MARS



ACTIVITÉS PARTICIPATIVES



ATELIER DE COPLANIFICATION DU PROJET

du projet à la Ville. Selon une approche souple évoluant en fonction des besoins du projet, des ateliers supplémentaires seront ajoutés en cours de route.

Les différentes activités ont été élaborées en s'appuyant sur les caractéristiques de l'approche dite de conception participative (*co-design*), une démarche créative permettant aux participants de s'engager activement dans l'élaboration du projet en leur donnant l'occasion de formuler des questions et de tester des hypothèses avec les autres, experts ou non, pour créer des perspectives élargies et consolider les pistes de travail envisagées par l'équipe du projet. Comme il a été décrit précédemment, les résultats des ateliers ont enrichi le diagnostic du secteur et la vision d'aménagement.

La plateforme numérique de participation citoyenne soutient la démarche de conception participative. Elle favorise une participation élargie au moyen d'activités adaptées à cette ressource, qu'elle soit en lien avec les ateliers en cours ou qu'elle porte sur des objets spécifiques. Cette plateforme est périodiquement enrichie par de la nouvelle documentation et les citoyens intéressés peuvent s'y inscrire pour participer activement aux différents événements et activités.

LA VISION D'AMÉNAGEMENT

Une vision d'aménagement du secteur Champ-de-Mars se dégage des multiples études et analyses dont laquelle repose sur le diagnostic qui a été résumé à la section précédente. Cette vision du secteur se décline selon trois échelles d'intervention :

1. Elle oriente d'abord l'ensemble des interventions en cours et à venir pour tout le secteur Champ-de-Mars afin que celles-ci offrent une expérience cohérente globale.

La vision du secteur Champ-de-Mars est celle d'un **carrefour** entre la ville ancienne et celle qui s'est développée hors de ses murs. Amorcée avec le Quartier international de Montréal, qui a redonné un lien de grande qualité entre le Vieux-Montréal et la ville, la poursuite vers l'est de ce carrefour vise à restaurer les liens entre la **ville historique** et ses **faubourgs anciens** et à mettre en valeur un **réseau d'espaces publics** de grande qualité entre le square Victoria et le square Viger. Ces espaces publics prestigieux, aménagés en fonction du confort et de la sécurité des piétons et cyclistes, participeront à l'**appropriation du cadre de vie** ainsi qu'à l'expérience culturelle des utilisateurs qui profiteront au quotidien d'une immersion dans un patrimoine urbain exceptionnel.

2. Elle oriente également les interventions dans deux territoires plus restreints, l'un étant compris entre le palais des congrès et le CHUM-CRCHUM et l'autre s'étendant à l'est du CHUM-CRCHUM, jusqu'à la rue Amherst. Ces portions de territoire reflètent particulièrement le caractère institutionnel marquant de l'histoire de Montréal et contribuent à la perception d'unité de paysages monumentaux.

À l'est du Palais des congrès, un **paysage monumental considérable** résulte de l'imbrication de la structure locale des **faubourgs anciens** et de la structure métropolitaine des **grands axes institutionnels** (deux axes nord-sud). Ce paysage met en scène l'ensemble administratif et judiciaire ainsi que des vues uniques sur les grands repères métropolitains. Un second paysage monumental, à l'est du CHUM-CRCHUM, met en valeur les grandes institutions ayant marqué l'histoire du secteur et entourant le square, de même que les points de repère montréalais visibles à partir du square et des rues qui le traversent.

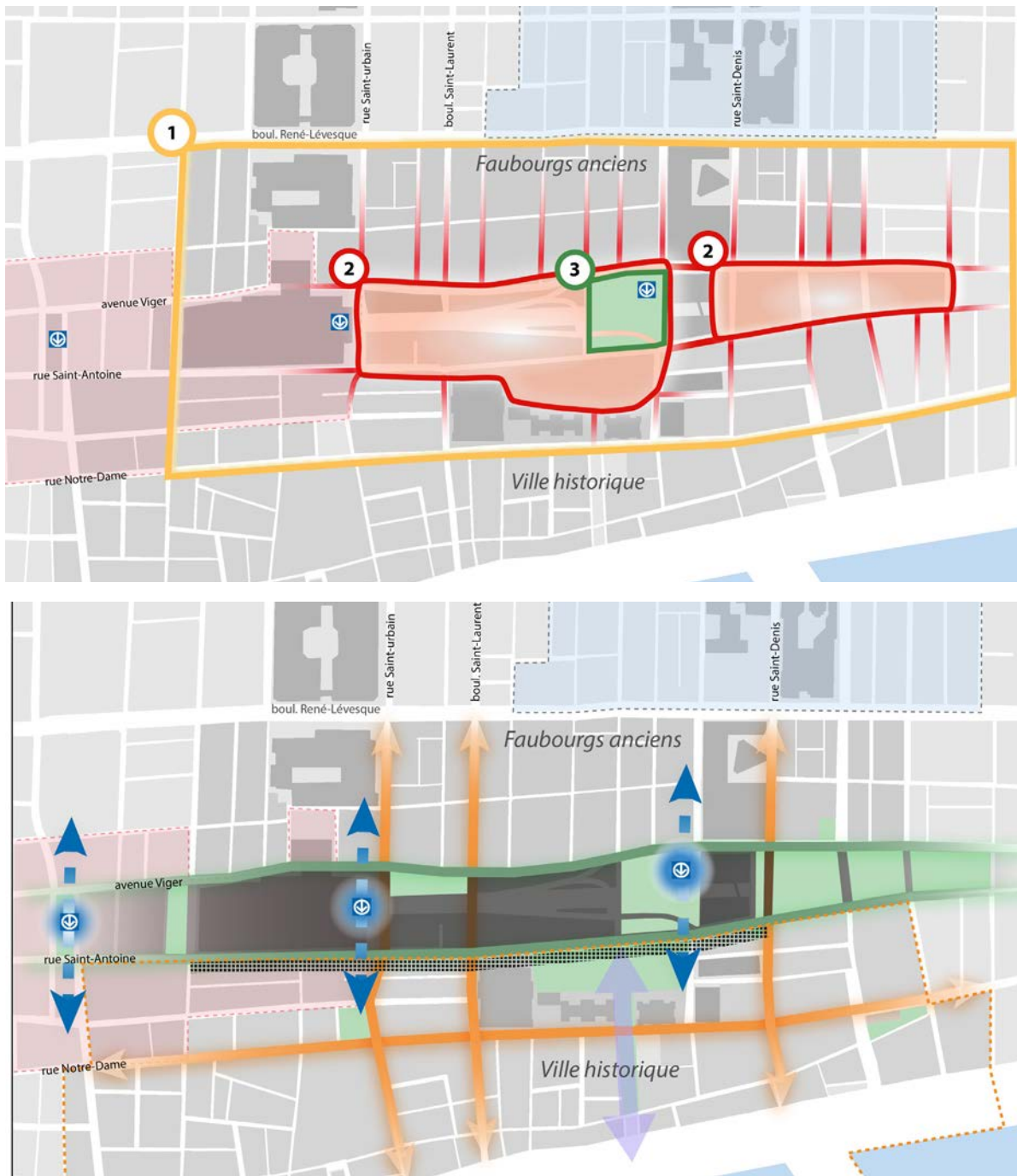
3. Enfin, elle oriente les paramètres d'aménagement ou de réaménagement des trois principaux espaces publics du secteur, particulièrement pour la nouvelle place publique située aux abords de la station de métro Champ-de-Mars.

La place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars est l'un des **trois carrefours-portes** d'entrée du Vieux-Montréal, elle accueille résidents, travailleurs et visiteurs. En plus de sa double vocation de seuil et de lieu de convergence, elle joue plusieurs autres rôles : expérimenter un paysage patrimonial unique, amorcer la montée vers le noyau administratif et améliorer le transit entre le noyau historique et le Quartier latin.



VUE AÉRIENNE DU PROJET SECTEUR CHAMP-DE-MARS

Plan concept de la vision d'aménagement du projet Secteur Champ-de-Mars



- 1 Interventions au sein du secteur
- 2 Interventions au sein des paysages monumentaux
- 3 Interventions au sein de la nouvelle place publique, aux abords de la station de métro Champ-de-Mars



Liens d'importance entre le corridor d'espaces publics et les rives du fleuve Saint-Laurent



Zones de carrefour liant les faubourgs anciens et la ville historique



Corridor d'espaces publics à renforcer



Axes structurants à revitaliser



QIM



Quartier latin

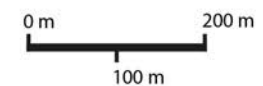


Limite nord de la ville ancienne (bourg originel)



Site patrimonial de Montréal

PROJET
SECTEUR
CHAMP-DE-MARS



LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

Objectif principal : mettre en valeur ce secteur déstructuré par la construction de l'autoroute Ville-Marie en faisant participer la population et les services de la Ville en continu.



ACTIVITÉ SPORTIVE SUR L'ESPLANADE DU CHAMP DE MARS



ESPLANADE DU CHAMP DE MARS

PRINCIPE 1 : L'APPROPRIATION DU SECTEUR PAR LES USAGERS

OBJECTIFS	INTERVENTIONS
> Créer de nouveaux aménagements publics, de nouveaux espaces de socialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Définir ou redéfinir des vocations complémentaires entre les trois espaces publics à réaménager : square Viger, abords du métro Champ-de-Mars et cité administrative. • Assurer la complémentarité avec les lieux publics du Quartier des spectacles, du Vieux-Montréal et du Quartier latin.
> Favoriser la dynamisation de la vie de quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier des évènements sociaux et culturels répondant aux besoins des citoyens, et ce, selon les quatre saisons. • Prévoir des espaces libres et ouverts propices à des activités improvisées.
> Favoriser l'appropriation des espaces publics par les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer des aménagements visant l'intégration des différents types d'utilisateurs (travailleurs, résidents, touristes) et groupes sociaux, notamment les citoyens en situation d'itinérance. • Aménager les espaces pour accueillir les familles (ex. : aires de jeux, espaces ludiques, etc.). • Assurer une signalisation adéquate pour l'orientation dans les lieux publics.
> Offrir des équipements de service à même les lieux publics	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des espaces de repos et de rafraîchissement tels que des toilettes, buvettes, fontaines, casse-croûte et camions de cuisine de rue, etc. • Prévoir des équipements sportifs, lorsque cela est approprié au contexte.
> Multiplier les commerces et services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'implantation de commerces et de services de proximité, en particulier le long de la rue Saint-Antoine et l'avenue Viger ; • Assurer la transparence et le dégagement requis pour les rez-de-chaussée destinés aux commerces et services.



PLACE VAUQUELIN



PLACE VAUQUELIN



AUTOBUS, SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

PRINCIPE 2 : LA CONVIVIALITÉ DES LIENS DE MOBILITÉ

OBJECTIFS	INTERVENTIONS
> Accroître le rôle du secteur comme une porte d'entrée au Vieux-Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménager la rue Saint-Denis afin de renforcer son rôle d'accès privilégié à la portion est du Vieux-Montréal. • Réaménager la rue Saint-Hubert afin de renforcer son rôle d'accès majeur aux nouveaux projets de développement du Vieux-Montréal (reconversion de la gare Viger, Faubourg Québec, etc.). • Rétablir la continuité des rues Sanguinet et Gosford entre la rue Notre-Dame et l'avenue Viger.
> Renforcer les liens fonctionnels et physiques entre les quartiers nord et sud de l'autoroute, vers le Vieux-Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • Prolonger, lorsque cela est possible, la trame des rues du faubourg au-dessus de l'autoroute, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine. • Assurer une liaison piétonne entre l'avenue de l'Hôtel de Ville et la place Vauquelin.
> Réviser l'aménagement des rues afin de favoriser le partage et la fluidité de toutes les mobilités	<ul style="list-style-type: none"> • Minimiser la largeur des rues et maximiser la largeur des trottoirs. • Préserver le caractère local de certaines rues en favorisant des aménagements de type partagé (ex. : rue De La Gauchetière, rue Sanguinet entre la rue Saint-Antoine et l'avenue Viger). • Favoriser une mobilité conviviale et expérientielle entre l'avenue Viger et la rue Notre-Dame, en passant devant la cour municipale et l'hôtel de ville.
> Créer une interface conviviale dans l'axe est-ouest entre l'autoroute et la trame de rues, particulièrement le long des espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménager la rue Saint-Antoine comme une voie urbaine prestigieuse. • Réviser l'aménagement de l'avenue Viger. • Lorsque cela est possible, encadrer les espaces publics d'un bâti qui souligne les intersections et la continuité des espaces publics.
> Assurer le confort des piétons et cyclistes dans les aménagements	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la superficie publique dédiée aux piétons et aux vélos. • Prévoir des aménagements pratiques pour les cyclistes (ex : supports vélo, etc.). • Miser sur l'intermodalité, particulièrement près des stations de métro. • Concevoir tous les nouveaux aménagements de manière à réaliser l'objectif d'accessibilité universelle. • Assurer une accessibilité universelle entre les plateaux de la rue Notre-Dame et de la rue Saint-Antoine.
> Augmenter le sentiment de sécurité des espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un éclairage convivial à échelle humaine. • Favoriser la perméabilité, notamment en évitant tout lieu enclavé ou en cul-de-sac et en assurant une bonne lisibilité des entrées et sorties des espaces publics.



ESPACE VERT URBAIN



SUNSET TRIANGLE PLAZA, LOS ANGELES



BRYANT PARK, NEW YORK

PRINCIPE 3 : LA QUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

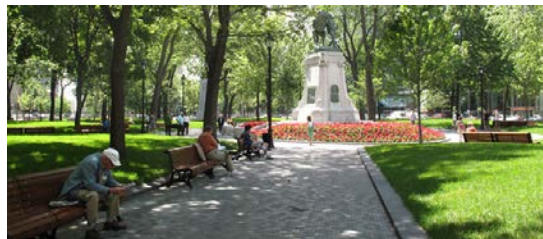
OBJECTIFS	INTERVENTIONS
> Diminuer l'impact de l'autoroute sur la qualité de l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> • Recouvrir l'autoroute Ville-Marie entre les rues Saint-Urbain et Sanguinet. • Reconfigurer ou fermer les bretelles de sortie de l'autoroute. • Réduire la pollution visuelle (suréclairage, supersignalisation autoroutière).
> Créer des fronts bâtis continus	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des bâtiments ou aménager des espaces publics au-dessus de l'autoroute. • Construire des bâtiments sur les lots vacants, particulièrement le long de l'avenue Viger et de la rue Saint-Antoine (ex. : angle des rues Saint-Dominique et De Bullion; angle de la rue de Bonsecours et l'avenue Viger et espace de la place Victor-Morin) pour structurer le réseau d'espaces publics.
> Augmenter le couvert végétal du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un maximum de plantations dans les espaces publics. • Trouver des solutions de végétalisation même lorsque les contraintes techniques sont importantes (ex. : sur dalles de recouvrement de l'autoroute et au-dessus du réseau du métro). • Réaliser des plantations en alignement le long des voies publiques.
> Viser l'écoaménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la gestion autonome de l'eau sur site (hors réseau municipal). • Viser une minimisation des surfaces minérales pouvant augmenter les îlots de chaleur. • Maximiser l'ensoleillement et/ou l'ombrage selon les saisons.

PRINCIPE 4 : LA MISE EN VALEUR D'UN PATRIMOINE RICHE ET DIVERSIFIÉ

OBJECTIFS	INTERVENTIONS
> Mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Viser un éclairage mettant en valeur l'ensemble des façades et œuvres du Vieux-Montréal. • Aménager de manière à conserver la lecture des faubourgs anciens et des ensembles urbains significatifs.
> Intégrer toute nouvelle intervention construite dans le respect du patrimoine actuel	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la forme et les dimensions des lots résidentiels qui subsistent des faubourgs anciens. • Composer les nouvelles insertions construites (échelle, volumétrie, matériaux, etc.) en fonction des caractéristiques patrimoniales des entités urbaines.
> Mettre en valeur les œuvres d'arts existantes et futures du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des circuits de découverte ou des promenades mettant en valeur les ensembles patrimoniaux ou des œuvres d'art. • Aménager les espaces publics et les parcours en utilisant les notions de confort, d'esthétisme et d'accessibilité, des notions clés à l'appréciation et à la fréquentation des marcheurs.



AVENUE DU MUSÉE



SQUARE DORCHESTER



SQUARE DALHOUSIE



ESPLANADE DU CHAMP DE MARS



ANCIEN PALAIS DE JUSTICE

PRINCIPE 5 : LA MISE EN VALEUR DU PAYSAGE MONUMENTAL

OBJECTIFS	INTERVENTIONS
> Mettre en valeur les éléments contribuant à l'expérience paysagère et à la lecture de la ville	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager de manière à conserver les vues vers la cité administrative par les axes visuels de la trame orthogonale nord-sud. • Préserver les cônes de vision sur le mont Royal, le centre-ville et le fleuve. • Assurer les vues sur les points de repères construits importants du patrimoine urbain : pont Jacques-Cartier, hôtel de ville, gare Viger, Maison de Radio-Canada, horloge de la brasserie Molson, etc. • Rénover les belvédères existants (Vauquelin, etc.) et prévoir l'intégration de nouveaux belvédères orientés vers des vues d'intérêt. • Atténuer ou mettre en valeur la présence de l'édicule sud du tunnel Gosford.
> Bonifier l'expérience paysagère aux abords de la cité administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un dégagement visuel vers la cité administrative à partir des points d'observation des parcours d'intérêt identifiés. • Prévoir un réaménagement du talus et du champ de Mars dans un esprit de connectivité (visuelle ou physique) avec la nouvelle place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars.

ANNEXE

PROJET SECTEUR CHAMP-DE-MARS : ARRIMAGE AUX ORIENTATIONS DE LA VILLE MONTRÉAL

	Plans et politiques	Plan d'urbanisme (2004)	Politique de l'arbre (2005)	Politique du patrimoine (2005)	Charte du piéton (2006)	Plan de transport (2008)	Stratégie de développement économique (2010)	PMAD (2012)
	Objectifs							
Réseau d'espaces publics	OBJECTIF 1 Créer un réseau d'espaces publics accueillants, animés et plus verts	Orientation 2.1 - action 1.2 <i>Aménager des espaces verts publics ou privés qui contribuent à enrichir les milieux de vie</i> Orientation 2.5 - action 11.3 <i>Préserver et mettre en valeur la trame verte de Montréal</i> Orientation 2.5 - action 13.1 <i>Rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public</i> Orientation 2.7 - action 17.1 <i>Soutenir un aménagement urbain plus sain</i>	Action 3 <i>La Ville et ses arrondissements effectueront les nouvelles plantations d'arbres en respectant certains critères préétablis, et ce, afin d'assurer la pérennité du patrimoine arboricole.</i>					
Interaction avec le CHUM	OBJECTIF 2 Ancrer le CHUM dans son quartier, tant par les aménagements que par les activités.	Orientation 2.3 - action 5.3 <i>Assurer et soutenir la présence des grandes institutions d'enseignement supérieur et de santé au Centre</i>					Action Zones d'emplois <i>Appuyer la revitalisation urbaine intégrée de secteurs d'emplois à «vocation scientifique»</i>	Objectif 1.4: <i>Identifier les installations d'intérêt métropolitain actuelles et localiser les installations d'intérêt métropolitain projetées</i>
Liaisons entre quartiers	OBJECTIF 3 Tisser des liens avec les autres quartiers : Vieux-Montréal, Quartier latin et centre-ville	Orientation 2.2 - action 3.1 <i>Faciliter les déplacements entre les différents secteurs de la ville en établissant de nouvelles dessertes de transport collectif (lien entre le Vieux-Montréal et le métro)</i> Orientation 2.3 - action 5.4 <i>Développer le potentiel touristique du Centre</i> Orientation 2.3 - action 7.4 <i>Raffermer ou améliorer le caractère particulier de certains axes du Centre</i>		Piste d'action: <i>Poursuivre le raccordement entrepris par la Ville et ses partenaires pour relier le Vieux-Montréal aux quartiers environnants</i>			Action Zones d'emplois <i>Appuyer la revitalisation urbaine intégrée de secteurs d'emplois à «vocation scientifique»</i>	
Piétonnisation	OBJECTIF 4 Atténuer l'ambiance autoroutière et bonifier les parcours piétonniers	Orientation 2.3 - action 7.4 <i>Raffermer ou améliorer le caractère particulier de certains axes du Centre</i> Orientation 2.5 - action 13.2 <i>Aménager le domaine public de manière à valoriser les déplacements piétonniers</i>		Piste d'action: <i>Conserver la trame de rue</i>	<i>Améliorer la qualité de l'environnement en développant un environnement urbain favorable à la marche</i> <i>Offrir des conditions optimales de déplacement en termes de temps, de confort et de sécurité</i>	Orientation A2 <i>Favoriser les modes actifs</i> > 2.1 <i>Mise en œuvre de la charte du piéton</i> > 2.2 <i>Miser sur la sécurité des piétons</i> > 2.3 <i>Miser sur le confort piéton</i> > 2.5 <i>L'accessibilité universelle</i>		

Plan d'action famille (2008-2012)	Plan de protection et mise en valeur du Vieux-Montréal (2013)	Plan d'action accessibilité universelle (2012-2014)	Schéma d'aménagement (2015)	Plan d'action dév. durable (2010-2015)	Plan d'action Montréal métropole culturelle (2007-2017, éd.2014)	Plan d'action en itinérance (2014-2017)	Plan d'action canopée (2012-2021)
Action 7 Un espace de verdure ou un parc à courte distance de marche, propre, bien entretenu et sécuritaire	1.3.2 - Le secteur Est: Mesure 1 Déterminer les aménagements appropriés à réaliser au square Viger et aux abords, notamment sur la rue Saint-Antoine	Axe 1 - Architectural et urbanistique - volet aménagement urbain	Orientation 1.2 Favoriser une offre complète en équipements collectifs sur l'ensemble du territoire et en assurer une accessibilité optimale Orientation 1.4 Favoriser l'aménagement d'un cadre de vie qui respecte les spécificités des milieux Orientation 3.1 Protéger et mettre en valeur les différentes composantes du patrimoine bâti, naturel et archéologique	Action 15 Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur			Objectif d'augmenter l'indice de canopée de 5 points de % d'ici 2025.
	1.3.2 - Le secteur Est: Mesure 1 Réaliser le programme municipal de réaménagement du domaine public aux abords du CHUM-CRCHUM, notamment de la rue Saint-Denis		Orientation 2.1 Soutenir la vitalité et la complémentarité des secteurs d'emploi et des grands pôles économiques montréalais				
			Orientation 2.4 Assurer l'accessibilité du centre-ville en tout temps Orientation 2.5 Améliorer l'accessibilité de l'agglomération en fonction des enjeux des différents secteurs				
Action 7 Un espace de verdure ou un parc à courte distance de marche, propre, bien entretenu et sécuritaire	1.2.1 - Gestion déplacements: Mesure 1: Poursuivre la mise en œuvre du Plan sectoriel de gestion des déplacements dont, notamment, les mesures ponctuelles d'amélioration des conditions de déplacement des piétons, incluant depuis la station de métro Champs-de-Mars 2.1.1 - Incidence des développements sur Vieux-Montréal: Mesure 2: Déterminer un nouvel emplacement et la configuration appropriée pour la bretelle Sanguinet de l'autoroute Ville-Marie et rétablir la rue Sanguinet entre les rues Viger et Saint-Antoine. Mesure 3: Améliorer l'aménagement des cheminements piétonniers depuis la sortie de l'édicule vers les rues Sanguinet, Saint-Denis et Hôtel-de-Ville; rénover le tunnel piétonnier et en améliorer l'aménagement intérieur de l'édicule vers les rues Sanguinet, Saint-Denis et Hôtel-de-Ville et rénover le tunnel piétonnier et en améliorer l'aménagement intérieur	Axe 1 - Architectural et urbanistique - volet aménagement urbain	Orientation 1.4 Favoriser l'aménagement d'un cadre de vie qui respecte les spécificités des milieux Orientation 2.5 Améliorer l'accessibilité de l'agglomération en fonction des enjeux des différents secteurs	Action 14 Apaiser la circulation			

	Plans et politiques	Plan d'urbanisme (2004)	Politique de l'arbre (2005)	Politique du patrimoine (2005)	Charte du piéton (2006)	Plan de transport (2008)	Stratégie de développement économique (2010)	PMAD (2012)
	Objectifs							
Mise en valeur du patrimoine	OBJECTIF 5 Mettre en valeur le patrimoine urbain, en particulier celui de la cité administrative, et l'ensemble d'œuvres d'art accessibles	Orientation 2.3 - action 5.5 <i>Accroître le rayonnement culturel du Centre</i> Orientation 2.5 - action 11.7 <i>Mettre en valeur le paysage nocturne de Montréal</i> Orientation 2.6 - action 15.1 <i>Protéger les secteurs d'intérêt patrimonial</i> Orientation 2.6 - action 15.4 <i>Maintenir et accentuer les efforts de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine</i>		Piste d'action: <i>Assurer la pérennité des lieux et ensembles paysagers présentant une valeur patrimoniale</i> Sous-piste d'action: <i>Identifier certains lieux exceptionnels du domaine public contribuant à l'identité de Montréal pour y développer des projets exemplaires en matière de planification, d'aménagement et d'entretien</i>			Action Rayonnement: <i>Valoriser l'expérience touristique de l'ensemble de l'agglomération</i>	Objectif 3.3 <i>Protéger les paysages d'intérêt métropolitain</i> Critère 3.3.1 <i>Identification des paysages d'intérêt métropolitain - le centre-ville de Montréal est désigné comme paysage métropolitain dont il faut assurer la protection et la mise en valeur.</i> Objectif 3.4 <i>Protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain</i>
Animation et cohabitation	OBJECTIF 6 Améliorer l'animation urbaine et la cohabitation entre les différents usagers de l'espace public	Orientation 2.5 - action 11.7 <i>Mettre en valeur le paysage nocturne de Montréal</i>			<i>Intégrer harmonieusement les réseaux de transport à l'espace urbain et contribuer à sa structuration: favoriser la création d'unités de voisinage denses et multi-fonctionnelles</i>			Objectif 1.1 <i>Orienter 40 % de la croissance des ménages aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant</i> Objectif 3.5 <i>Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques</i>
Liaison entre quartiers	OBJECTIF 7 Favoriser la participation citoyenne à toutes les étapes du processus de conception et de mise en œuvre	Orientation 2.3 - action 7.1 <i>Assurer une qualité supérieure de l'architecture et des aménagements au Centre</i>	Action 11 <i>La Ville de Montréal accroîtra ses activités d'information et de sensibilisation en vue de favoriser l'adhésion de tous à la cause du développement et de la protection du patrimoine arboricole</i>		<i>Gérer de façon responsable, efficace et équitable: favoriser la concertation de tous les partenaires (citoyens, groupes associatifs, secteur privé, gouvernement, institutions)</i>		Action Grands projets: <i>Implanter un processus d'acceptabilité sociale dans les pratiques de gestion de projets d'envergure</i>	

Plan d'action famille (2008-2012)	Plan de protection et mise en valeur du Vieux-Montréal (2013)	Plan d'action accessibilité universelle (2012-2014)	Schéma d'aménagement (2015)	Plan d'action dév. durable (2010-2015)	Plan d'action Montréal métropole culturelle (2007-2017, éd.2014)	Plan d'action en itinérance (2014-2017)	Plan d'action canopée (2012-2021)
Action 9 <i>Des équipements collectifs en bon état, situés à proximité, où ma famille peut bouger, jouer, se divertir, imaginer et apprendre et l'accès rapide à toute l'information municipale</i>	2.1.2 - Les vues: <i>Mesure 2 : Protection et mise en valeur des vues identifiées, notamment de celle offerte depuis le secteur environnant la station de métro Champ-de-Mars sur la cité administrative du Vieux-Montréal et le plateau du Champ-de-Mars.</i> 2.5.1- Mise en valeur vestiges: <i>Mesure 2 : Élaborer une approche spécifique d'interprétation du Montréal fortifié du 18e siècle s'appuyant sur la position stratégique et le pouvoir d'évocation des vestiges archéologiques du Champ-de-Mars.</i>		Orientation 2.2 <i>Accroître le rayonnement du centre-ville sur la scène internationale</i> Orientation 3.1 <i>Protéger et mettre en valeur les différentes composantes du patrimoine bâti, naturel et archéologique</i>		Orientation 3.1 <i>Préserver et mettre en valeur le patrimoine montréalais et mettre en valeur les territoires, sites, monuments et bâtiments d'intérêt patrimonial</i> Orientation 3.2 <i>Promouvoir l'excellence en architecture et en design</i> Orientation 3.3 <i>Faire de l'art public une composante remarquable du paysage urbain</i>		
	1.3.2 - Le secteur Est: <i>Mesure 1 : Réaliser le programme municipal de réaménagement du domaine public aux abords du CHUM-CRCHUM, notamment de la rue Saint-Denis</i>		Orientation 1.3 <i>Préserver, consolider et diversifier l'activité commerciale dans une perspective de cadre de vie complet</i> Orientation 1.4 <i>Favoriser l'aménagement d'un cadre de vie qui respecte les spécificités des milieux</i> Orientation 2.3 <i>Assurer la création de milieux de vie diversifiés, de qualité et distinctifs</i>			Action 10 <i>Établir des zones d'interventions ciblées</i>	
		Axe 4 - Sensibilisation et formation	Orientation 2.4 <i>Assurer l'accessibilité du centre-ville en tout temps</i> Orientation 2.5 <i>Améliorer l'accessibilité de l'agglomération en fonction des enjeux des différents secteurs</i>			Action 1 <i>Documenter la situation des personnes itinérantes</i> Action 2 <i>Former et informer à propos de l'itinérance</i>	

DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE

Documentation consultée:

- BRO Brodeur Consultants (2015) Secteur Champ-de-Mars : caractérisation historique du cadre bâti, 203 p.
- CAR1 Cardinal & Hardy (2003) Réaménagement du square Viger. Analyse des conditions existantes, 28 p.
- CAR2 Cardinal & Hardy (2004). Réaménagement du square Viger. Options d'aménagement et concept général 63p.
- CAR3 Cardinal & Hardy (2012) Promenades urbaines : la vision, Ville de Montréal, 69 p.
- CHA1 Jonathan et France Gascon (2013). Étude sur les aménagements réalisés au Square Viger dans les années 1980. 175p.
- CHA2 Jonathan (2015) Synthèse de l'évolution historique du square Viger. 193p
- CHAI Chaire en paysage et en environnement de l'Université de Montréal, Copenhagen X, MCCCC (c.2012)
- CHAR1 Charney, Melvin (1991), Le carré Viger, Le Faubourg Québec, SHDM 38p.
- CHAR2 Charney, Melvin (1990). Le Faubourg Saint-Laurent. D'un savoir urbain à une vision éclairée du développement du faubourg.157p.
- CHR1 Christian Thiffault architectes et Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc (2006), PPU Quartier de la Santé
- CHR2 Christian Thiffault arch. et FGM arch. (2005), Le boulevard Saint-Laurent : Cadre bâti et valeur patrimoniale. 29p, 49fiches (copie papier seulement)
- DAA Daniel Arbour et Ass. (2004), Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie entre les rues Saint-Urbain et Sanguinet. Étude de pré-faisabilité
- GOU1 Gouvernement du Québec (2009) Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social, 208p.
- GOU2 CIPC (2009) La sécurité dans les aménagements urbains
- IBI IBI et CHBA (2014) Réaménagement de la Cité administrative. Volets I, II et III. Rapport final
- LAC Lachapelle, J. et Brodeur, M. (2007). Le secteur du square Viger. Étude de la valeur patrimoniale (...) Viger DMC Internat inc. 53p.
- LAF1 Lafontaine et Soucy, architectes (2009). Square Viger / Évolution urbanistique et architecturale. 36p.
- LAF2 Lafontaine et Soucy, architectes (2009). Square Viger / Évolution urbanistique et architecturale - Fiches historiques
- LN Paysage (2014) Réaménagement de la Cité administrative. Étude des déplacements piétons (...) 145 p.
- NIP1 NIP Paysage et M. Brodeur, (2014) Autoroute Ville-Marie. Caractérisation du milieu physique des abords (...) 134 p.
- NIP2 NIP Paysage et M. Brodeur (2014) Caractérisation du milieu physique des abords (...) Annexe.
- RPB (2014) Les Palais de justice, document de travail sur le patrimoine (juge RPB) 26 p.
- SMI1/Roche/CHA (2010), Étude de faisabilité du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie entre les rues Saint-Urbain et De Lorimier. Étape 1 : Étude des besoins. 279p.
- SMI2/Roche/CHA (2011), Étude de faisabilité du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie entre les rues Saint-Urbain et De Lorimier. Étape 2 : Étude des solutions, 205p.
- SMI3/Roche/CHA (2011), Étude de faisabilité du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie entre les rues Saint-Urbain et De Lorimier. 2 : Étude des solutions, Annexe
- SMI4/Roche/CHA (2011), Étude de faisabilité du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie entre les rues Saint-Urbain et De Lorimier. 3 : Évaluation comparative des scénarios.
- TRA Trautmann, C. Présentation Powerpoint sur les nouveaux aménagements à Strasbourg pour le piéton dans la ville. Non daté

DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE

Rapports de la Ville de Montréal:

- VM0 2015 (Dauphinais, Claude) Énoncé de l'intérêt patrimonial du site du coeur de la Cité administrative de Montréal, 21p.
- VM1 2015 (Simard-Longtin, Martine) Secteur CHUM et Centre de Recherche /Objectifs d'aménagement du domaine public.
- VM2 2014 (Fianu, Peter) Une Place pour tous ! Récapitulation des propositions du concours (...) métro Champ-de-Mars, documents ppt (et autre en pdf)
- VM3 2014 (Horny, Charlotte) Secteur Champ-de-Mars, Démarche de participation citoyenne, octobre et décembre : Synthèse (www.Champdemars.com)
- VM4 2014 (Labossière, Claude) Caractérisation préalable à la stratégie de mise en valeur des oeuvres d'art (...) 168 p.
- VM5 2014 (J. Froment/ D. Dufort) Notes Place Marie-Josèphe-Angélique 1 page
- VM6 2014 OEuvres d'art aux abords de l'autoroute Ville-Marie, plan et légende
- VM7 2014 Deux tableaux grands objectifs / bilans politiques (Excel)
- VM8 2014 Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017
- VM9 2013 (BRAC) Synthèse des discussions du 2e Atelier de réflexion sur le plan de mise en oeuvre des Promenades urbaines, 9 p.
- VM10 2013 (Corporation de développement urbain du Faubourg St-Laurent) : Notes sur l'animation du square Viger
- VM11 2012 Sommaire décisionnel toponymie de la Place Marie-Josèphe-Angélique, 2 p.
- VM12 2010 (Conseil du Patrimoine de Montréal) Avis sur l'agrandissement de l'édicule de la station de métro Champ-de-Mars, M. Lessard, 5 p.
- VM13 2010 Secteur du CHUM et du Centre de recherche / Aménagement du domaine public / Enjeux et objectifs
- VM14 2006 Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire. Énoncé de principes.
- VM15 Fiches sur 4 oeuvres du Square Viger
- VM16 (Direction santé publique Montréal, Secteur environnement urbain et santé) Données statistiques déplacements autour du CHUM, 6 pages
- VM17 Énoncé PPU Quartier de la Santé 080606, non signé
- VM18 2005 / Évaluation du patrimoine urbain de Ville-Marie, pdf. 170p.
- VM19 2009 et 2011, Énoncé patrimonial préliminaire Square Viger, 4p.

Sites web:

Ville de Montréal, Cadre de révision des hauteurs et densités au centre-ville. Arrondissement de Ville-Marie
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VMA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/VDM_CADRE-DE-REVISION-9A-CR.PDF

Évaluation du patrimoine urbain – arrondissement de Ville-Marie

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/25_EVALUATION_PATRIMOINE_VILLE-MARIE.PDF

Fiches de toponymie sur les principales rues du secteur dans le répertoire:

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1560,11241558&_dad=portal&_schema=PORTAL

<http://matv.ca/montreal/matv-blogue/mes-articles/2013-03-16-cohabiter-avec-l-itinerance>

http://www.rapsim.org/fr/default.aspx?sortcode=1.1.6&id_article=350&starting=&ending

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

- Pi. Station de métro Champ-de-Mars de Montréal © Marc Cramer
- P1. Vue aérienne du CHUM © CSM
- P2. Vue aérienne du CHUM © CSM
- P3. Vue aérienne du projet Secteur Champ-de-Mars à Montréal © Google Earth
- P3. Vue aérienne du CHUM à Montréal © CSM
- P3. Quartier Latin de Montréal © Ville de Montréal
- P3. Vieux Montréal © Vieux.montreal.qc.ca
- P4. Vue aérienne du projet Secteur Champ-de-Mars à Montréal © Google Earth
- P4. Station de métro Champ-de-Mars de Montréal © Ville de Montréal
- P4. Station de métro Champ-de-Mars de Montréal © Ville de Montréal
- P5. Square Viger de Montréal © Ville de Montréal
- P5. CRCHUM © Ville de Montréal
- P5. Place Vauquelin de Montréal © Ville de Montréal
- P5. Champ de Mars de Montréal © Ville de Montréal
- P7. Lancement du Projet Secteur Champ-de-Mars © Ville de Montréal
- P7. Lancement du Projet Secteur Champ-de-Mars © Ville de Montréal
- P7. Atelier de codesign 25 nov à 2014 © Ville de Montréal
- P7. Atelier de codesign 25 nov à Montréal 2014 © Ville de Montréal
- P10. Vue aérienne de l'hôtel de ville de Montréal, 1974 © Ville de Montréal
- P11. Intersection des rues Berri et Champ-de-Mars à Montréal © J G Caruthers
- P11. Limite de la ville ancienne de Montréal 1973 © Ville de Montréal
- P11. Vue générale de l'arrondissement Ville-Marie de Montréal 1803 © LAF1
- P11. Le champ de mars de Montréal 1866 © SMI
- P12. La cité administrative à Montréal © Banq, Collection numérique
- P12. Le square Viger à Montréal © Archives du Chemin de fer Canadien Pacifique, ©Héritage Montréal
- P12. Rue Craig, 1927 © Société de transport de Montréal
- P13. Secteur du Champ-de-Mars de Montréal © CHA
- P13. Place Jean-Paul-Riopelle, 2012 © NIP
- P14. CRCHUM de Montréal © Ville de Montréal
- P16. CRCHUM de Montréal © Ville de Montréal
- P16. Hôtel de Ville de Montréal © Ville de Montréal
- P16. Hôpital Chinois de Montréal © Ville de Montréal
- P16. Palais de justice moderne de Montréal © Ville de Montréal
- P16. Cour municipale de Montréal © Ville de Montréal
- P16. Palais des congrès de Montréal © Ville de Montréal
- P17. Ancien palais de justice de Montréal © Ville de Montréal
- P17. Archives nationales de Montréal © Ville de Montréal
- P17. Gare-hôtel Viger de Montréal © Ville de Montréal
- P17. Vue aérienne du projet Secteur Champ-de-Mars de Montréal © Google Earth
- P19. 5. Monument à Joseph Xavier Perreault à Montréal (1987) © Jules lassalle
- P19. 6. Monument à la reine Victoria à Montréal (1869) © Marshall Wood
- P19. 32. Monument à la mémoire de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve à Montréal (1895) © Louis-Philippe Hébert avec les architectes Mesnard et Venne
- P19. 34. Hommage à Marguerite Bourgeoys (1987) © Jules Lasalle de Ducharme Marion
- P19. 37. Monument à Jean Vauquelin à Montréal (1927) © Eugène-Paul Benet
- P19. 40. Monument à Jean Drapeau à Montréal (2001) © Annick Bourgeau
- P19. 49. Jardin de Lyon à Montréal (2000) © Jean-François Gavoty et Guerric Préré
- P20. Église Chinoise à Montréal © patrimoine-culturel.gouv.qc.ca
- P20. Monument national de Montréal © Ville de Montréal
- P21. Esplanade du champ de Mars de Montréal, 1840 © Musée McCord
- P21. Place Vauquelin à Montréal, 1920 © Archives de Montréal
- P22. Esplanade du champ de Mars à Montréal © Ville de Montréal
- P22. Place Vauquelin à Montréal © Ville de Montréal
- P22. Îlot Daudelin, square Viger à Montréal © Ville de Montréal
- P22. Place Jacques-Cartier à Montréal © Ville de Montréal
- P22. Place de la Dauversière à Montréal © Ville de Montréal
- P22. Palais des congrès de Montréal, 2012 © NIP
- P23. Vue aérienne des espaces vert du projet Secteur Champ-de-Mars à Montréal © Google Earth
- P24. Vue aérienne du CHUM à Montréal © CSM
- P25. Station de métro Champ-de-Mars de Montréal © Ville de Montréal
- P25. Îlot Daudelin, square Viger à Montréal © Ville de Montréal
- P25. Vue aérienne du CRHUM et autoroute Ville-Marie à Montréal © CSM
- P25. CHUM-Auditorium à Montréal © CSM
- P25. CHUM et CR-CHUM à Montréal © CSM
- P26. Autoroute Ville-Marie à Montréal © Ville de Montréal
- P26. Édicule du tunnel Champ-de-Mars à Montréal © Ville de Montréal

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

- P26. Autoroute Ville-Marie à Montréal © Ville de Montréal
- P26. Bretonne de sortie Sanguinet de l'autoroute Ville-Marie à Montréal © Ville de Montréal
- P26. Avenue Viger à Montréal © Ville de Montréal
- P27. Passerelle piétonne menant au tunnel Champ-de-Mars à Montréal © Ville de Montréal
- P27. Rue Saint-Antoine à Montréal © Ville de Montréal
- P27. Piste cyclable sur la rue Berri à Montréal © Ville de Montréal
- P27. Intersection entre l'avenue Viger et la rue St-Dominique à Montréal © Ville de Montréal
- P28. Vue panoramique de la cité administrative à Montréal © Ville de Montréal
- P28. Avenue de l'Hôtel-de-Ville à Montréal © Ville de Montréal
- P28. Sortie de la bretelle Berri de l'autoroute Ville-Marie à Montréal © Ville de Montréal
- P29. Stationnement à proximité de l'hôpital Chinois de Montréal, Avenue Viger © Ville de Montréal
- P29. Vue vers le centre-ville depuis l'esplanade du champ de Mars à Montréal © Ville de Montréal
- P29. Rue commerçante du quartier Chinois de Montréal (Boul. Saint-Laurent) © Ville de Montréal
- P29. Stationnement à proximité de l'hôpital Chinois de Montréal © Ville de Montréal
- P31. Square Victoria à Montréal, 1910 © Archives photographiques Notman
- P31. Esplanade du champ de Mars de Montréal, 1866 © Musée McCord
- P31. Gare-Hôtel Viger, 1908 © Bernard Vallée
- P31. Palais des congrès de Montréal © Palais des congrès de Montréal
- P31. Square Viger, 1904 © Musée McCord
- P32. Autoroute Ville-Marie à Montréal © Ville de Montréal
- P32. Square Viger à Montréal © Ville de Montréal
- P32. Place Vauquelin à Montréal © Ville de Montréal
- P33. Place Jacques-Cartier à Montréal © Ville de Montréal
- P33. Square Viger à Montréal © Ville de Montréal
- P34. Vue monumentale vers le CRCHUM depuis le square Viger à Montréal © Ville de Montréal
- P34. Vue vers le pont Jacques-Cartier depuis la rue Saint-Antoine à Montréal © Ville de Montréal
- P34. Vue vers la cité administrative depuis l'esplanade du champ de Mars à Montréal © Ville de Montréal
- P34. Vue vers le centre-ville depuis la rue l'esplanade du champ de Mars © Ville de Montréal
- P34. Vue vers la place d'Armes depuis la rue Saint-Urbain à Montréal © Ville de Montréal
- P35. Vue vers le centre-ville depuis la rue l'esplanade du champ de Mars © Ville de Montréal
- P35. Vue vers l'hôtel de ville depuis l'avenue de l'Hôtel-de-Ville à Montréal © Ville de Montréal
- P35. Avenue Viger à Montréal © Ville de Montréal
- P38. Vue aérienne du CHUM © CSM
- P39. Lancement du projet Secteur Champ-de-Mars © Ville de Montréal
- P39. Plateforme web du projet Secteur Champ-de-Mars © Ville de Montréal
- P39. Carton d'invitation du lancement du projet Secteur Champ-de-Mars © Ville de Montréal
- P39. Activités participatives du projet Secteur Champ-de-Mars © Ville de Montréal
- P39. Rencontre de coplanification interne du projet Secteur Champ-de-Mars © Ville de Montréal
- P40. Vue aérienne du projet Secteur Champ-de-Mars à Montréal © Google Earth
- P42. Activité sportive sur l'esplanade du champ-de-Mars à Montréal © Ville de Montréal
- P42. Esplanade du champ-de-Mars à Montréal © Ville de Montréal
- P43. Place Vauquelin à Montréal © Ville de Montréal
- P43. Autobus de la Société de transport de Montréal © Société de transport de Montréal
- P44. Espace vert urbain à Montréal © Ville de Montréal
- P44. Sunset Triangle plaza à Los Angeles © Elizabeth Daniels
- P44. Bryant Park à New York, 2015 © OLIN
- P45. Avenue du musée à Montréal © Ville de Montréal
- P45. Square Dorchester à Montréal © Ville de Montréal
- P45. Square Dalhousie © Ville de Montréal
- P45. Esplanade du Champ de Mars © Ville de Montréal
- P45. Ancien Palais de justice de Montréal © Ville de Montréal

secteurchampdemars.ca